

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 31^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 6 Novembre 1969.

SOMMAIRE

1. — **Loi de finances pour 1970 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3423).

Développement Industriel et scientifique.

MM. Lelong, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le développement industriel; Poncelet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le développement industriel; Lucas, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le développement scientifique; Herzog, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le développement scientifique; Bourgoin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche atomique, scientifique et spatiale.

M. Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique.

MM. Darras, Boscher.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — **Ordre du jour** (p. 3441).

PRESIDENCE DE M. ROLAND NUNGESSER, vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1970 (DEUXIEME PARTIE.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822, 835).

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère du développement industriel et scientifique.

Le débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, deux heures trente minutes ;
Commissions, une heure ;

Groupes :

Union des démocrates pour la République, deux heures cinquante minutes ;
 Républicains indépendants, quarante minutes ;
 Socialiste, une heure ;
 Communiste, quarante-cinq minutes ;
 Progrès et démocratie moderne, quarante-cinq minutes ;
 Isolés, dix minutes.

La parole est à M. Pierre Lelong, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le développement industriel.

M. Pierre Lelong, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, je commenterai brièvement mon rapport écrit, qui résume nos débats en commission et analyse l'audition de M. le ministre du développement industriel et scientifique.

Je rappellerai d'abord l'évolution des grandes masses du budget du développement industriel par rapport à 1960.

Les dépenses ordinaires, de 2.091 millions de francs, accusent une augmentation de 2,5 p. 100. Plus spécialement le titre III, relatif aux moyens des services, est en augmentation de 18 p. 100, et, dans ce titre, les dépenses de personnel sont accrues de 22 p. 100. C'est là le reflet normal de l'évolution salariale.

S'agissant précisément des moyens de vos services, monsieur le ministre, la commission des finances a insisté sur la nécessité de procéder à une stricte adaptation de l'administration de votre ministère aux tâches qui sont maintenant les siennes, adaptation qui, jusqu'à présent, malheureusement n'a pas été réalisée, alors que l'urgence en apparaît de jour en jour plus grande.

Le titre IV des dépenses ordinaires, qui comprend les interventions publiques et les subventions, n'est en augmentation que de 1,4 p. 100.

On y décèle deux mouvements en sens contraire : d'une part, une diminution de 17 p. 100 de la subvention à la caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides. D'autre part, une augmentation de 2 p. 100 de la subvention aux Charbonnages de France, subvention qui, on le sait, représente l'essentiel des dépenses ordinaires pour le développement industriel puisqu'elle s'élève cette année à 1.870 millions sur un total de 2.091 millions.

L'importance de ce crédit mérite qu'on s'y attarde quelques instants, pour constater d'abord qu'il s'agit là, en quelque sorte, du reflet de la situation des Charbonnages de France, que l'on peut résumer de la façon suivante.

Le prix de vente de la tonne de charbon, depuis dix ans, est resté stable à peu de chose près, en francs nominaux, et ce pour des motifs tenant notamment à la politique énergétique du pays, alors que le prix de revient de cette même tonne de charbon, compte tenu en particulier des charges de personnel, des coûts salariaux, a très fortement augmenté, ce qui est d'ailleurs normal.

On pourrait même s'étonner, en s'en félicitant, de la quasi-stabilisation du déficit des Charbonnages de France, si elle ne s'expliquait par un autre facteur, à savoir la régression de la production charbonnière — notre production a été cette année de 43 millions de tonnes environ — régression qui pose, au demeurant, de douloureux et délicats problèmes de reconversion.

La commission s'est longuement préoccupée de ce problème que vous ne manquerez pas d'aborder devant l'Assemblée. Je dirai simplement que, malgré l'action incontestable et méritoire des Charbonnages de France, des pouvoirs publics et de la délégation à l'aménagement du territoire, subsiste la nécessité d'efforts encore accrus dans les régions minières concernées.

Pour les dépenses en capital, les autorisations de programme passent de 52 millions à 236 millions de francs. Cette forte augmentation s'explique à la fois par l'inscription d'une dotation à l'institut de développement industriel, dont je vais parler, et d'une subvention de 45 millions pour les aménagements hydro-électriques, crédit qui ne figurait pas non plus au budget de 1960.

Quant aux crédits de paiement, ils augmentent de 70 p. 100. Là aussi, cette augmentation est essentiellement imputable aux aménagements hydro-électriques et à la création de l'institut de développement industriel.

Par conséquent, nous assistons cette année — ceci mérite d'être noté — pour la première fois peut-être, en ce qui concerne les crédits industriels du nouveau ministère du développement industriel et scientifique, à une ébauche de budget voulu et non plus subi. Une ébauche, sans doute, car cette année encore nous examinons un budget partiellement subi, mais cette ébauche de budget voulu me semble une innovation importante. En effet, qui dit politique industrielle dit, avant tout, outil de politique et, à cet égard, monsieur le ministre, la commission des finances a enregistré avec satisfaction vos déclarations d'intention, dont nous espérons qu'elles seront, d'ici à l'année prochaine, suivies de réalisations.

Je voudrais maintenant examiner brièvement deux problèmes particuliers, car, évidemment, on ne saurait traiter exhaustivement de la politique industrielle en quinze minutes. Je veux parler de la création de l'institut de développement industriel, puis de l'artisanat et de la moyenne et de la petite industrie.

En ce qui concerne l'institut de développement industriel, la commission des finances s'est sentie quelque peu gênée par le fait qu'une approbation est demandée au Parlement alors que le Gouvernement n'a pas précisé sa position. Aussi attachons-nous un prix tout particulier aux déclarations que vous avez faites, monsieur le ministre, devant la commission et que vous renouvellerez certainement devant l'Assemblée au sujet des missions, de la structure et du statut de cet institut. La commission considère ces déclarations comme un quasi-engagement du Gouvernement, au moment où il demande à l'Assemblée l'autorisation de procéder à la création dudit institut, de faire fonctionner cet organisme selon les lignes directrices que nous avons définies avec vous et que l'Assemblée va aujourd'hui examiner.

Quelles sont ces lignes directrices ?

D'abord, l'institut doit être une société anonyme de droit privé, dans laquelle, éventuellement, l'Etat, les banques nationalisées et même des capitaux privés minoritaires doivent apporter leur concours.

Plus essentielles encore que ce statut de droit privé sont la notion d'indépendance des futurs dirigeants de cet institut et la volonté d'en confier la direction à une personnalité de premier plan réellement capable de garantir cette indépendance.

Nous pensons que, dans les modes de nomination, voire de révocation, du principal responsable de l'institut, cette notion d'indépendance devrait se trouver très nettement traduite.

Il importe également de veiller à ce que le contrôle financier sur la gestion de l'institut soit un contrôle global et non pas cas par cas, bref à ce que les pratiques de l'administration des finances à l'égard de la plupart des établissements publics soient soigneusement laissées de côté, sous peine de voir l'institut faillir à sa mission et perdre toute efficacité.

Nous souhaitons aussi que, dans le statut du futur organisme, il soit bien précisé que les participations que celui-ci sera conduit à prendre dans les entreprises seront des participations temporaires, d'une durée déterminée à l'avance, de façon que le schéma de financement qui sera élaboré lors de l'intervention de l'institut tienne compte dès l'abord d'un calendrier.

C'est ainsi, à notre avis, que la mission de l'institut pourra être poursuivie.

En ce qui concerne les moyens financiers, vous avez fait état, monsieur le ministre, d'un capital de départ qui pourrait être de l'ordre d'un demi-milliard de francs, plus des avances, plus, dans quelque temps, mais pas immédiatement, le recours éventuel au marché financier.

Ces perspectives, bien que modestes, n'appellent pas, de la part de la commission des finances, d'observations défavorables, pour une raison de principe sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Quant à la politique qu'il devra suivre, nous sommes tous d'accord pour considérer que l'institut ne devra pas s'attacher à sauver les entreprises en perdition, ni s'intéresser systématiquement aux secteurs « nobles ». Il devra, en revanche — c'est là sa mission essentielle — s'efforcer de supprimer le goulet d'étranglement des fonds propres qui, compte tenu des structures financières des entreprises et des pratiques bancaires, paralyse souvent le développement d'affaires moyennes dont le dynamisme et l'importance renforcent le tissu industriel de notre pays.

Mais ces affaires butent sur le problème des fonds propres, au moins à une certaine phase de leur développement, et c'est là, à notre avis, que réside l'une des missions essentielles de l'institut que vous proposez de créer.

Sans y voir le moins du monde un outil de politique régionale, nous estimons, d'autre part, que la vocation du nouvel organisme sera de s'intéresser attentivement à l'expansion de certaines régions, jusqu'ici peu industrialisées mais susceptibles de connaître dans les prochaines années un développement rapide, à base de moyennes entreprises.

C'est le cas, par exemple, de la région que je représente, la Bretagne, où nous assistons actuellement à un développement industriel, certes indispensable et encore insuffisant, mais deux fois plus important en moyenne que celui du reste de la France, et ce essentiellement à partir de moyennes entreprises locales, pour lesquelles se pose ce problème des fonds propres.

Tout cela, vous le sentez bien, mes chers collègues, traduit une conception générale. Il ne s'agit pas de créer une grande banque nationale d'investissements. Un organisme de ce type, doté de moyens financiers très importants et d'une volonté de puissance à la mesure de ses moyens financiers, serait en effet capable de s'assurer, de fait sinon de droit, le monopole du financement des investissements de plusieurs secteurs de l'économie. La rapidité, la souplesse et l'esprit de compétition, bien loin d'être stimulés, risqueraient au contraire d'en être étouffés. L'institut passerait ainsi à côté de ce qui est, à nos yeux, sa véritable vocation, à savoir être un catalyseur et non un gestionnaire, constituer ou encourager des équipes de travail, mettre en évidence des points de vue nouveaux, apporter de la matière grise plus encore peut-être que des capitaux.

Toutefois, cela ne signifie pas non plus que la création de l'institut soit inutile ou simplement destinée à la galerie, si j'ose dire. Il se pose réellement un problème de fonds propres — j'en ai déjà parlé — pour un grand nombre d'entreprises, même s'il s'agit d'un problème temporaire, d'un palier dans leur développement.

Au surplus, il est nécessaire de modifier l'état d'esprit et les méthodes de travail de certains organismes bancaires. L'institut, par son existence même, contribuera à cette évolution.

Il faut enfin mettre à votre disposition, monsieur le ministre, un outil de politique industrielle, qui jusqu'à présent a fait défaut.

Le second centre d'intérêt qui mérite d'être noté est la situation de l'artisanat et de la moyenne industrie. Car l'état d'esprit industriel, c'est là qu'il naît, c'est là qu'il se développe dans un pays. Aussi convient-il de se féliciter de la création d'un secrétariat d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat.

L'artisanat, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, pose le problème de la qualification et de l'assouplissement du seuil à partir duquel on cesse d'être considéré comme artisan. Je souhaite que, sur ce point, vous nous donniez tout à l'heure des précisions.

Il suppose aussi l'encouragement à l'apprentissage, plus exactement l'intégration de l'apprentissage dans notre système d'enseignement, compte tenu de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans ; le développement des méthodes modernes de gestion ; les incitations au groupement des artisans. Il suppose encore que soit résolu le problème des zones de développement rural dans lesquelles l'artisanat joue un rôle déjà si important et qui ne cessera de croître dans l'avenir.

Quant à la moyenne et à la petite industrie, elle postule le développement de la gestion, l'utilisation de l'institut de développement industriel que j'évoquais à l'instant, et aussi de favoriser d'avantage les sous-traitances par des modes de passation des marchés publics qui ne défavorisent pas les moyennes entreprises et contribuent même à leur intégration dans la société industrielle moderne.

Mesdames, messieurs, j'ai terminé ce bref exposé où je n'ai pu aborder que très partiellement les divers aspects budgétaires du développement industriel de notre pays. Sous le bénéfice de ces observations et compte tenu de la discussion qui s'est instaurée à la commission des finances, j'ai l'honneur de vous proposer d'approuver le budget du ministère du développement industriel et scientifique, tel qu'il nous est proposé par le Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Poncelet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le développement industriel.

M. Christian Poncelet, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, ne disposant que de dix minutes, ce qui est pour le moins regrettable, je n'aurai pas la prétention de vous faire un exposé complet sur chacun des chapitres du budget de développement industriel ; aussi me contenterai-je de vous brosser, très rapidement, un tableau des divers points que je considère comme étant les plus sensibles dans le domaine qui, ce matin, nous préoccupe.

« La société de consommation, avec un supplément d'âme », tel est le programme que s'est assigné, en septembre dernier, M. le Premier ministre. La société de consommation est tout naturellement au centre du débat d'aujourd'hui, car il ne peut y avoir consommation toujours plus large que dans la mesure où la production elle-même est en rapide expansion. C'est pourquoi, fort logiquement, monsieur le ministre, vous vous fixez comme objectif d'obtenir à terme une accélération du rythme de l'expansion, celle-ci devant passer de 5 p. 100 en moyenne à 7 p. 100.

Se conformant aux recommandations du rapport Monljoie, le Gouvernement se propose d'agir sur l'environnement par un développement des infrastructures, une amélioration de la formation des hommes et la suppression de nombreuses entraves administratives, et de renforcer l'appareil de production lui-même. Excellentes initiatives !

On comprend mal, dès lors, pourquoi le Gouvernement, à l'aide des mesures qu'il est convenu d'appeler de « redressement », s'efforce de limiter à 4 p. 100 en volume l'augmentation de la production en 1970. Avec un tel taux, qui est, nous dit-on, celui de l'Allemagne, comment pourrions-nous rattraper notre retard sur notre voisine ou même atteindre le niveau de production industrielle par habitant qui est le sien ?

D'ailleurs, l'annonce de ce taux tend à elle seule plutôt à décourager l'investissement qu'à y inciter. Les mêmes causes provoquant les mêmes effets, nous risquons de voir notre économie industrielle retomber dans cette maladie de langueur qu'elle a connue de 1965 à 1967.

Or, il nous faut bien le constater, l'augmentation de la production industrielle que nous avons connue en 1969 n'a rien qui puisse effrayer : elle est d'ailleurs inférieure au taux moyen d'expansion du Japon. L'expansion constatée cette année est parfaitement compatible avec l'accroissement de l'équipement décidé dès l'automne 1968 par de nombreuses entreprises, accroissement que le Gouvernement prétend avoir d'ailleurs encouragé. Cela est si vrai que le nombre d'entreprises travaillant à la limite de leur capacité de production n'est pas plus important en France qu'en Allemagne. Or, je ne sache pas qu'on ait tenté, chez nos voisins, de freiner la demande intérieure.

Comme l'a dit l'un de nos collègues la semaine dernière, « il est curieux que la surchauffe puisse apparaître à un niveau plus bas chez nous que dans les autres pays industriels ».

Il ne semble pas, d'autre part, que diverses mesures restrictives récentes visant l'avis fiscal, les règles de l'amortissement et l'encadrement du crédit, qui ont toutes donné un coup de frein délibéré à l'investissement productif, soient de nature à renforcer notre potentiel industriel. Ces mesures étaient, à mon sens et à celui de la commission, d'autant moins indispensables qu'à la fin de l'été des signes de détente se manifestaient, comme l'a montré l'enquête de conjoncture de septembre.

Cela est si vrai que M. le ministre de l'économie a annoncé, le 24 octobre dernier, un desserrement du crédit en faveur de l'investissement productif. Il est vrai que c'est pour le 1^{er} avril, ce qui me laisse un peu perplexe.

Décourager les investisseurs serait, aux yeux de votre commission, gravement compromettre l'avenir. Il est devenu urgent de réhabiliter l'investissement en le distinguant nettement, du point de vue fiscal surtout, du profit qui sera consommé.

C'est pourquoi, au risque de me répéter, je vous demande, monsieur le ministre, d'insister auprès de votre collègue des finances pour que soit préparée une réforme fiscale instituant, à côté des amortissements, une provision pour investissements.

Comme je l'indiquais déjà dans l'avis que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Assemblée sur le budget de 1965, la Suède, que l'on cite si souvent en exemple, applique ce régime et s'en trouve fort bien.

Je vous soumets une autre suggestion, qui ne risque en aucune manière de réduire le produit de l'impôt sur les sociétés, bien au contraire. Elle consiste à réserver en priorité les prêts du F. D. E. S. aux entreprises bien gérées ou, ce qui revient au même, à celles qui n'ont pas de résultats nuls ou négatifs. Ces entreprises, dans la mesure où elles ne pourraient pas accéder au marché financier, pourraient obtenir des prêts du F.D.E.S. dans la limite d'un certain plafond qui serait indexé sur leurs versements au titre de l'impôt sur les sociétés.

Il est encore d'autres points sur lesquels le Gouvernement ne met pas, et je le regrette, certains de ses actes en accord avec ses principes. Je veux parler d'abord de la réduction des charges inutiles ou exagérées.

Déjà, au cours de la présente discussion budgétaire — et je pense plus particulièrement à l'article 23 de la loi de finances — j'ai déposé deux amendements tendant à une réduction des dépenses improductives. J'en déposerai un autre tout à l'heure, qui tend à étaler une dépense non productive dans un avenir prévisible.

En second lieu, le Gouvernement s'est déclaré décidé à desserrer les freins qui, dans son esprit, sont purement administratifs. Je dis tout de suite : Bravo ! Et nous pensons immédiatement à la longueur des délais de réponse et aux formalités inutiles ou superposées, qui gênent les dirigeants d'entreprise en empiétant sur leurs disponibilités pour l'action.

Mais il est d'autres freins plus puissants qui grippent plus sûrement l'expansion. Je veux parler des dispositions fiscales malthusiennes.

Les modalités d'assiette de la patente, par exemple, datent d'une époque où la technique fiscale était encore à l'âge de pierre et où l'on ne pouvait frapper le contribuable que d'après les signes extérieurs. Qu'une entreprise accroisse légèrement ses effectifs ou modernise une partie seulement de l'outillage et c'est un « saut d'imposition », souvent aggravé par l'obligation où se trouvent les collectivités locales d'accroître les centimes. La patente tend ainsi à dissuader les industriels, et en particulier les petites et moyennes entreprises, à accroître leur activité.

Or, le poids de la patente croît sans cesse : 5,6 milliards en 1968 ; 6,5 milliards en 1969 et probablement 7,5 milliards en 1970 et cela en raison aussi de certains transferts de charges de l'Etat vers les collectivités locales.

Il est possible de trouver remède à cet état de choses. D'ailleurs, M. le secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, dans la réponse qu'il m'a faite lors de la discussion de la première partie de la loi de finances a lui-même reconnu l'aspect constructif de mon exposé et n'a pas contesté le bien-fondé de mon argumentation à ce sujet. Aussi je me crois en droit d'attendre de sa part tout particulièrement des décisions.

J'en viens maintenant aux outils que mettront en œuvre votre ministère et le secrétariat d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat. Ce sont, d'une part, l'institut de développement industriel — l'I. D. I. —, d'autre part, les assistants techniques en gestion industrielle et la nouvelle direction de l'artisanat.

J'ai dit, dans mon rapport écrit, tout ce que pouvait avoir de bénéfique la création de cette direction. A l'échelon central, un noyau d'éléments dynamiques devra avoir un rôle de réflexion et d'incitation. Pour éviter une centralisation des décisions, sources de retards, les problèmes locaux doivent être traités par des services extérieurs.

Ne conviendrait-il pas alors d'envisager, monsieur le ministre, de détacher auprès des préfets de région un fonctionnaire qui exercerait par délégation la tutelle des chambres de métiers et appréhenderait plus aisément les problèmes locaux ?

Cela dit, dans le même temps où est créée une direction de l'artisanat, on diminue de 300.000 francs, par rapport à 1969, les crédits en faveur du secteur des métiers. Et cette réduction porte, hélas ! essentiellement sur la formation professionnelle.

Il est souhaitable que le secrétariat d'Etat incite les artisans à se grouper et à exploiter leur entreprise sous forme de société conventionnée.

D'autre part, il faut convaincre les artisans que des exonérations ou des aides liées à l'importance des effectifs, bien loin d'aller dans le sens de leur intérêt bien compris, ne font que brider leurs initiatives en les dissuadant de développer leurs activités et, en définitive, ont pour résultat de faire stagner leurs revenus.

La constitution de sociétés d'artisans aurait entre autres avantages celui d'une gestion moins onéreuse de services communs — réception des commandes, mesures, comptabilité — un gain de temps pour chacun des associés, une meilleure utilisation de l'outil de travail.

J'ai souligné également, dans mon rapport écrit, l'intérêt que suscite la création du corps des assistants techniques en gestion industrielle. Excellente initiative ! Mais là encore, il faut de l'argent, et vous n'en avez guère pour agir dans cette direction.

Quant à l'I. D. I., vous avez excellemment défini sa mission : « apporter les fonds propres à des entreprises confrontées, du fait de leur croissance, à des problèmes de financement que les mécanismes existants laissent sans solution ».

Force est de constater que certaines catégories d'entreprises ne sont pas adaptées aux nouvelles conditions de la concurrence. A ce propos, je dois rappeler que votre commission avait devancé l'événement : l'an dernier, nous avions exposé une semblable proposition. Mais que d'explications, que de justifications, nous ont été fournies à l'époque pour nous démontrer que nous faisons fausse route ! A croire vraiment qu'il y a des modes dans l'explication de nos difficultés.

Il faut partir de l'idée de base qu'en économie de marché, pour rester compétitifs, les seuls moyens sont la production de masse et l'innovation. Il faut, à un certain moment, que l'entreprise fasse un « saut », si je puis m'exprimer ainsi, sur le plan de la dimension.

L'entreprise doit donc, si elle ne peut trouver d'autres sources de financement, accepter, je dirais même souhaiter, que l'Etat intervienne ; non certes avec un esprit dirigiste, mais avec le souci de jouer un rôle d'incitation, d'accélération.

L'I. D. I. doit tenir compte de la place importante qu'occupent dans notre appareil de production les petites et moyennes entreprises. Celles-ci, par un effort de spécialisation rendu possible par le développement de l'activité de sous-traitance, doivent de plus en plus vivre en symbiose avec les grands groupes.

Les entreprises moyennes représentent un milieu privilégié où éclosent de nombreuses innovations. L'I. D. I. aura pour tâche de les aider à les développer et ainsi à proposer des produits compétitifs sur les marchés. L'exemple américain est sur ce point instructif.

Les considérations qui précèdent définissent clairement les missions de l'I. D. I. : susciter et faciliter les regroupements ; assurer l'extension des entreprises moyennes bien gérées et leur implantation sur les marchés étrangers ; encourager l'innovation et les actions de développement. Ces missions pourront être assurées par l'institut chaque fois qu'elles ne le seront pas par les circuits financiers normaux. C'est dire que les occasions d'agir seront nombreuses surtout étant donné que les instituts financiers pratiquent trop souvent la fuite devant le risque.

L'I. D. I. s'insérera dans la vie des affaires. Toutefois, ses prises de participation doivent toutes comporter un engagement ferme de cessant au terme d'un délai fixé, éventuellement négociable ; ses interventions devront être souples, donc pouvoir prendre des formes diverses : prises de participation, souscription lors de la création de l'entreprise — ou d'un groupement d'intérêt économique — etc., mais tout cela à titre temporaire.

Un tel organisme rendra l'investissement industriel moins tributaire de la conjoncture, moins sensible aux néfastes « coups d'accordéon » de la politique du crédit.

Dès qu'elle a été annoncée en septembre dernier, la création de l'I. D. I. a été l'objet de controverses dans la presse. Tout récemment encore, l'hebdomadaire *L'Economie* est allé même jusqu'à suggérer qu'il s'agit d'une idée dépassée. La commission de la production espère que le Gouvernement est unanime sur l'opportunité de cette création. Elle souligne que le subterfuge imaginé en 1962 pour contrebattre le « Bureau de développement industriel » ne doit pas se renouveler.

L'expérience de la SODIC — Société pour le développement industriel et la conversion — ne doit pas se répéter. Si cette éventualité n'est pas exclue, il vaudrait mieux que le Gouvernement ait le courage de nous informer, dès aujourd'hui, de sa vraie position à l'égard de cet institut.

Au cours de votre audition, monsieur le ministre, vous avez donné quelques précisions concernant le statut de l'I. D. I., ses méthodes de gestion, le contrôle des deniers publics. Je

pense que vous nous donnerez tout à l'heure des précisions plus grandes car l'accord que l'Assemblée vous donnera sur les crédits du chapitre 54-92 ne doit pas être considéré comme un blanc-seing.

Ce que nous souhaitons, ce que nous voulons, pour notre part, c'est une industrie puissante et prospère, étant entendu que cette prospérité doit contribuer à améliorer la condition de chacun.

Je ne peux m'empêcher, en concluant, de considérer avec quelque étonnement les aspects contradictoires de la politique du Gouvernement. Celui-ci crée des instruments qui, tel l'institut de développement industriel, tendent à favoriser l'investissement mais, en même temps, il laisse en place les éléments d'une fiscalité malthusienne qui dissuade l'industriel d'accomplir cet effort d'investissement qu'on prétend vouloir susciter.

Il faut sans tarder supprimer cette contradiction, source d'impuissance.

Je sais, monsieur le ministre, que votre compétence et vos qualités sont grandes. Je ne doute pas de votre bonne volonté. Aussi ai-je le ferme espoir que vous réussirez. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Lucas, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le développement scientifique. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)*

M. Pierre Lucas, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, l'année 1969 a été marquée par des événements scientifiques de première importance où se sont particulièrement illustrés les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Nous sommes obligés de constater que la France et l'Europe étaient absentes de ces grandes premières mondiales, ce qui est normal, si j'ose dire, compte tenu des moyens économiques de la première, ce qui déjà l'est moins, compte tenu du potentiel de la seconde. Mais, même sur un plan plus modeste, il ne s'est produit en 1969 en France aucun événement particulièrement marquant dans le domaine de la recherche scientifique et technique.

Ce n'est pas que la technique française soit défaillante; elle a, au cours des récentes années, fait la preuve de sa vitalité et de son dynamisme. Mais on a l'impression que les découvertes de nos chercheurs ne peuvent pas être toujours sanctionnées par les succès pratiques que mérite leur compétence, et nul ne saurait nier qu'il existe un malaise sensible au sein des organismes français de recherche.

Le budget de 1970 qui survient dans ce climat n'améliorera pas, je le crains, cette situation car il ne comporte pas l'expression d'une politique suffisamment perceptible et il serait hautement souhaitable que le Gouvernement puisse éclairer sur ce point, le plus rapidement possible, le Parlement et l'opinion publique.

Dans le laps de temps limité qui m'est imparti, il m'est évidemment impossible de traiter de tous les problèmes, même importants, de la recherche scientifique et, plus encore, d'entrer dans le détail des crédits budgétaires. Vous comprendrez dans ces conditions, mes chers collègues, que je vous recommande de vous reporter, pour un examen plus précis, aux rapports écrits et au document budgétaire annexe consacré à la recherche qui vient de vous être distribué.

Aussi vais-je, dans ces limites, me contenter, après avoir tracé et apprécié dans ses grandes lignes l'effort budgétaire global de notre pays, d'étudier les aspects essentiels de la recherche scientifique française dans un contexte national et international. Je sais que, dans une large mesure, un tel plan est arbitraire, mais il aura le mérite de me permettre une conclusion et de tenter de dégager l'idée essentielle qui, selon moi, doit présider à la définition d'une stratégie de la recherche scientifique française.

Les objectifs que le V^e Plan avait assignés à la recherche comportaient, pour l'enveloppe recherche, un total de 3.900 millions de francs en autorisations de programme.

En cours de route, il a fallu procéder à une révision partielle de ces objectifs, justifiée soit par des modifications dans les possibilités réelles de consommation des crédits, soit par la prise en considération de priorités nouvellement apparues. Cette révision, cependant, n'a pas modifié de façon très sensible le montant des crédits à affecter à l'enveloppe recherche, puis-

qu'ils ont été portés de 3.900 millions à 4.040 millions de francs. Mais on a dû admettre que la durée d'exécution du Plan serait allongée d'une année.

Au terme des quatre premières années du V^e Plan, le pourcentage global de réalisation de l'enveloppe recherche représente 61 p. 100 de l'objectif ainsi révisé.

Les crédits qui figurent au budget de 1970 porteront le total des crédits de l'enveloppe recherche à 2.992 millions de francs, ce qui constitue 74 p. 100 de l'objectif révisé du Plan.

Dans certains secteurs, tels que les affaires culturelles ou la coopération, les objectifs du Plan sont d'ores et déjà atteints, mais d'autres secteurs ne sont pas parvenus à un niveau comparable et je pense, en particulier, à l'éducation nationale.

Le V^e Plan avait également prévu que la France devait consacrer à la recherche, en 1970, environ 2,50 p. 100 de son produit national brut. On peut, dès maintenant, tenir pour certain que cet objectif ne sera pas atteint puisque, pour 1970, nous serons au-dessous des 2,28 p. 100 de 1969, le maximum enregistré ayant été de 2,37 p. 100 en 1968.

Retenons que ce pourcentage est à peu près analogue à celui de nos voisins britanniques ou allemands, mais qu'il reste très inférieur à celui des Etats-Unis, qui était déjà de 3,93 p. 100 en 1965.

Par rapport à 1969, les crédits consacrés à la recherche enregistrent une diminution, sauf pour l'océanologie qui bénéficie d'une augmentation, d'ailleurs justifiée, des autorisations de programme.

Bien entendu, cette réduction générale ne doit, en aucun cas, être interprétée comme l'expression d'une politique et d'une volonté délibérée du Gouvernement de réduire les moyens consacrés à la recherche scientifique. Il faut se rappeler, en effet, que le budget de 1970 a été élaboré dans une conjoncture difficile et qu'il enregistre les nécessités d'une politique de rigueur.

Afin de ne pas remettre en cause les principaux objectifs assignés à la recherche, il a fallu faire porter les abattements sur pratiquement tous les secteurs. Nous souhaitons comme vous, monsieur le ministre, que cette tendance soit rapidement renversée.

Mes chers collègues, examinons maintenant, si vous le voulez bien, quelques problèmes de la recherche scientifique dans une optique nationale.

En ce qui concerne l'atome, nous avons des motifs de satisfaction. D'une part, notre pays a pu assurer son approvisionnement en uranium métal et devenir, dans ce domaine, exportateur. D'autre part, la recherche fondamentale poursuivie dans les laboratoires du commissariat à l'énergie atomique enregistre des résultats encourageants.

Malheureusement, la principale application de la recherche nucléaire semble se trouver dans une impasse, puisque les centrales nucléaires du type choisi par la France ne paraissent pas être en mesure de produire de l'électricité industrielle à un prix compétitif. Cette incertitude place le Gouvernement devant un choix très difficile, car ce problème comporte des aspects à la fois politiques et économiques. Vous comprendrez, monsieur le ministre, que l'Assemblée attende de votre part des précisions sur ce point.

Dans le domaine de l'informatique, la France est en train de se doter de structures industrielles et de mettre sur un marché extrêmement concurrentiel des matériels compétitifs. Sous l'impulsion de la délégation générale à l'informatique, certains regroupements ont déjà été opérés et l'industrie française des composants peut, dès à présent, être considérée comme opérationnelle.

Dans le domaine des calculateurs, la compagnie internationale pour l'informatique — C. I. I. — commence à produire, sur un marché fermement tenu par les firmes étrangères, des ordinateurs de gestion de taille moyenne. Mais permettez-moi, monsieur le ministre, de poser un certain nombre de questions.

Dans quel délai la C. I. I. sera-t-elle en mesure d'équilibrer ses ressources et ses charges d'exploitation, et de se passer de l'aide de l'Etat? La C. I. I. pourra-t-elle offrir à ses clients les services après-vente capables de leur donner satisfaction? Enfin, la C. I. I. disposera-t-elle des moyens financiers nécessaires pour placer chez ses clients des ordinateurs selon la formule de location habituelle en cette matière?

Pour l'océanologie, je dois dire que j'ai été fortement impressionné par la précision des objectifs du centre national d'exploitation des océans — C. N. E. X. O. — ainsi que par l'ardeur au travail et la compétence de l'équipe des chercheurs qui placent notre pays, sinon au premier rang, du moins dans les premiers rangs dans un domaine plein d'avenir. Vous permettez au C. N. E. X. O. d'être doté de moyens financiers encore plus importants, compte tenu surtout des efforts consentis pour l'océanologie aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne fédérale.

Ainsi, dans presque tous les secteurs, la recherche française paraît se trouver à un tournant. Des décisions vont être prises qui engageront son avenir. Mais, dans l'immédiat, j'insiste pour que des mesures interviennent qui sauvegarderont le potentiel de recherche de notre pays et je pense en particulier aux équipes nationales de chercheurs. Dans tous les domaines, leur qualité est indiscutable. Il faut, par conséquent, que ce potentiel soit maintenu et rapidement amélioré, sinon la France serait refoulée dans le sous-développement technique.

D'autre part, je sais bien, monsieur le ministre, qu'une action de recherche ne peut être poursuivie sans que s'y produisent des erreurs ou des échecs, mais certaines mésaventures me conduisent à souhaiter de recevoir l'assurance d'une mise en place systématique de moyens de contrôle à la mesure des risques économiques et financiers encourus.

Examinons maintenant ce qu'est et ce que pourrait être la coopération internationale dans le domaine de la recherche.

Si l'action de recherche poursuivie à l'intérieur de nos frontières donne lieu parfois à des difficultés, c'est cependant dans le domaine de la coopération internationale que semblent surgir les obstacles les plus importants et les plus nombreux.

D'une façon générale, la collaboration entre les chercheurs de nationalités différentes ne soulève pas de difficultés insurmontables, et elle ne donne lieu à aucune friction aussi longtemps qu'elle se situe dans le domaine de la recherche fondamentale. Mais les opérations de recherche finissent toujours par buter sur certains obstacles dès lors que se trouvent mis en jeu des intérêts économiques. Chacun des grands secteurs de la recherche illustre à sa manière cette affirmation.

En ce qui concerne l'atome, l'éventualité de la construction et de la mise en service en France de centrales nucléaires utilisant comme combustible l'uranium enrichi met au premier rang de nos préoccupations la production de ce combustible. Or, nous le savons, l'uranium enrichi n'est produit actuellement qu'aux États-Unis, ce qui pose le très grave problème de l'indépendance énergétique de notre pays.

Tous les pays européens sont conscients du problème. Ils pourraient se regrouper pour utiliser cette filière, mais la possibilité récemment apparue de procéder à l'enrichissement de l'uranium, non plus par diffusion gazeuse, mais par centrifugation, laisse actuellement subsister un doute sur l'opportunité de créer en Europe une usine de séparation isotopique comparable à celles qui existent aux États-Unis.

Le choix à opérer est important. Il y va de l'avenir énergétique de la France et de l'Europe. Aussi, monsieur le ministre, vous comprendrez certainement que l'Assemblée soit désireuse d'être informée des derniers développements de cette question.

Quant aux difficultés qui entravent actuellement le bon fonctionnement d'Euratom et à la possible remise en cause par la France de ses modalités de participation à la construction du grand accélérateur prévu par le C. E. R. N., il m'a semblé qu'il était difficile d'en traiter, aussi bien dans mon rapport écrit qu'à cette tribune, afin de ne pas risquer de gêner les négociations en cours. Sans doute estimerez-vous néanmoins possible de donner à l'Assemblée, sur ce point, quelques éclaircissements.

Dans le domaine de l'informatique, comme dans les autres secteurs de la recherche, la dimension nationale est certainement trop réduite. L'un des premiers objectifs du plan calcul était de doter la France d'une industrie nationale capable d'être un partenaire valable pour les autres industries européennes. A partir de l'existence d'équipes opérationnelles nationales, il conviendra maintenant de procéder à des regroupements susceptibles de provoquer la création d'une industrie multinationale de l'informatique. Là encore, des contacts ont sans doute été pris et nous serions très heureux de vous écouter sur ces thèmes.

L'activité spatiale française, en dehors du satellite D 2 et du lanceur Diamant B, se déroule principalement au sein des

deux organisations européennes — C. E. R. S. et C. E. C. L. E. S. — ainsi qu'en collaboration avec l'Allemagne pour la mise au point du projet de satellite de télécommunications « Symphonie ».

Il semble que la France ait l'intention de réduire dans une certaine mesure sa participation au financement des deux organismes européens. Des conversations se sont déroulées, qui ont eu pour objet de parvenir à une fusion de ces deux organismes à vocation spatiale. Il serait nécessaire que la politique française de participation aux activités du C. E. R. S. et du C. E. C. L. E. S. soit clairement définie et que des objectifs précis soient assignés dans ce cadre à l'activité spatiale nationale.

Par ailleurs, la France est en train de parachever l'installation en Guyane du centre de lancement de Kourou, dont le coût semble excéder les besoins de notre pays en installations de lancement de fusées. En dehors des tirs prévus du lanceur national Diamant B et de quelques tirs encore à venir de la fusée Europa, il serait souhaitable que l'installation de la base guyanaise puisse être rentabilisée grâce à son utilisation, soit par d'autres nations, européennes ou non, soit par d'autres organismes internationaux.

Ce problème semble avoir, lui aussi, fait l'objet de conversations. Il en est de même du projet Intelsat. Peut-être pourriez-vous, monsieur le ministre, faire pour l'Assemblée le point de ces questions.

Mesdames, messieurs, j'en arrive à ma conclusion.

D'une façon très générale, pour que nous puissions atteindre la masse critique dans les principaux domaines de la recherche, la coopération internationale et, plus particulièrement, européenne s'impose plus que jamais. Jusqu'à présent, elle n'a pas donné les résultats que l'on en attendait, chaque fois que des intérêts économiques nationaux se trouvaient mis en jeu.

Afin de ménager les intérêts des uns et des autres, on avait élaboré une théorie dite du « juste retour », selon laquelle les profits appelés à être retirés d'une opération déterminée par les industries nationales devraient être proportionnels aux contributions des États.

L'application de cette théorie a malheureusement rencontré beaucoup de difficultés et celles-ci ne pourront être surmontées aussi longtemps que les opérations seront considérées isolément les unes des autres.

Pour parvenir à un juste équilibre, la seule voie possible, à mon sens, consiste à rechercher et à définir une politique européenne globale de la recherche et à répartir les retombées économiques de cette politique dans un cadre beaucoup plus vaste, permettant en outre de définir des actions à moyen et à long terme.

M. le Président de la République s'est déclaré récemment partisan d'une telle politique de recherche. Il nous serait, monsieur le ministre, particulièrement agréable de connaître soit les dispositions que vous avez prises, soit celles que vous comptez prendre pour parvenir à un résultat aussi souhaitable.

Sous le bénéfice de ces observations, mes chers collègues, la commission des finances vous propose d'adopter les crédits de la recherche scientifique. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Herzog, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le développement scientifique. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

M. Maurice Herzog, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens, en premier lieu, à exprimer la satisfaction de la commission de la production et des échanges devant la fusion des deux ministères de l'industrie et de la recherche scientifique. Parallèlement, un groupe parlementaire pour la science et la technologie dont l'effectif atteint, à ce jour, 107 députés, démontre l'extrême intérêt que l'Assemblée nationale porte à ces problèmes.

En second lieu, je regrette très profondément, au nom de la commission, que le Gouvernement nous présente aujourd'hui un budget de récession.

Nous sommes nombreux à nous demander s'il ne traduit pas un choix fondamental très significatif du Gouvernement qui consacrerait, malgré ses déclarations, l'effacement de notre pays dans le domaine si déterminant pour l'avenir de la science et de la technologie.

Nous en sommes d'autant plus inquiets que déjà, l'an dernier, le budget de la recherche scientifique avait amorcé ce recul et qu'aujourd'hui, prétexte pris de la politique d'austérité dont nous ne méconnaissons pas la nécessité, ce budget est le plus « sacrifié » de tous ceux qui sont proposés à l'Assemblée par le Gouvernement.

Ce budget et cette politique de renoncement, que nous espérons provisoire, ne manquent pas d'avoir des effets décourageants sur l'esprit des hommes qui s'attachent au développement de la science française. D'autant plus que, depuis dix ans, des efforts considérables ont été réalisés dans ce domaine essentiel pour l'avenir.

Peu active jusqu'en 1958, la science française, année après année, avait obtenu des résultats remarquables sur le plan international et notre pays devenait peu à peu compétitif avec les nations les plus avancées.

Or, depuis deux ans, le sens de ces efforts est renversé et l'enthousiasme des savants, des chercheurs et des hommes de science est maintenant remplacé par une angoisse que, dans cette Assemblée, nous sommes nombreux à déplorer.

Nous ressentons donc beaucoup de tristesse de cette remise en cause d'une volonté de progrès et d'avenir qui avait caractérisé fondamentalement, notamment dans ce domaine, la politique du général de Gaulle depuis 1958 et qui avait été mise en œuvre patiemment par ses chefs de Gouvernement. Il ne saurait y avoir d'avenir industriel sans un potentiel scientifique solide.

La deuxième remarque générale que je désire faire a trait à la conception même de la recherche. En effet, les organismes français s'occupant de recherche ont trop d'inclination, semble-t-il, à se préoccuper de développement industriel. Que ce soit en matière spatiale, en matière atomique, dans l'informatique, très souvent la tendance, que nous comprenons fort bien, est de vouloir substituer, dans une certaine mesure, la recherche au développement industriel.

La commission de la production et des échanges, très hostile à ces errements, générateurs de confusion, de duplications inacceptables, a voulu manifester sa réserve à cet égard en déposant un amendement réduisant de moitié l'augmentation de la subvention de fonctionnement de l'I.R.I.A., l'institut de recherche en informatique et automatique, qui, précisément, désire sortir de son rôle de recherche fondamentale et de recherche appliquée pour s'orienter délibérément vers le développement industriel.

Il s'agit d'un avertissement symbolique, croyez-le bien, monsieur le ministre, car nous regretterions que le budget déjà si maigre de votre ministère soit réduit davantage par la faute de l'Assemblée.

En raison de mon faible temps de parole, je ne pourrai faire un rapport digne de ce nom sur les problèmes si importants pour notre pays qui se posent dans le domaine de la science et dans celui des industries de pointe qui sont liés l'un à l'autre et qui exigent de mon collègue, M. Poncelet, et de moi-même un véritable travail d'équipe.

D'abord, en ce qui concerne les projets du C.E.R.N. — le centre européen de recherches nucléaires — vous savez que notre pays participe aux travaux de cette organisation internationale dont le domaine, par excellence, est celui de la physique des particules élémentaires.

Il existe actuellement à Genève un accélérateur qui travaille dans des conditions remarquables. Je voudrais ici rendre hommage à cette organisation internationale qui est un modèle du genre et où, véritablement, une fraternité de la science internationale se développe jour après jour et dont les résultats pour l'Europe sont exemplaires.

Il existe un projet majeur dans ce domaine des accélérateurs tendant à la construction d'une machine dotée d'une puissance de 300 GeV.

Du fait du retrait très regrettable de la Grande-Bretagne, les dirigeants du C.E.R.N. ont été amenés à modifier leur projet et à le ramener à une puissance de 200 GeV, mais avec des équipements complémentaires, des anneaux de stockage qui permettent de doubler la puissance pour aboutir dans certains cas à 400 GeV. Ce nouvel accélérateur permettrait à l'Europe d'être non seulement compétitive mais de disposer d'une sorte de leadership international, en ce qui concerne la physique des particules élémentaires.

Or, il a été dit, mais sans doute n'est-ce pas vrai, que la France envisageait de se retirer de ce projet majeur. Nous le regretterions profondément car ce geste, outre qu'il risquerait d'aboutir à la renonciation à ce grand projet par la faute de la France, serait une erreur fondamentale, non pas seulement vis-à-vis de la science, mais également de la politique. Elle le serait d'autant plus que le site qui finalement semble être choisi par le C.E.R.N. est situé en France près du Luc dans le Var.

Je sais bien que la participation française à ce nouvel accélérateur aura des conséquences financières importantes, puisque les installations d'accueil devront être en grande partie financées par la France.

Néanmoins leur intérêt est tellement évident, non seulement sur le plan de la science mais aussi en raison de ses retombées technologiques, que je me permets de dire, au nom de tous mes collègues, qu'il serait profondément regrettable que la France ne participe pas à ce projet international.

En ce qui concerne les affaires atomiques, je voudrais signaler rapidement qu'une œuvre importante de reconversion est à accomplir au sein du C.E.A., le commissariat à l'énergie atomique. Trente mille personnes y travaillent à des activités à la fois industrielles et de recherche. Je ne m'appesantirai pas, faute de temps, sur cette reconversion dont les conséquences sont majeures et engagent votre responsabilité personnelle.

A propos de l'atome, notre commission attache une grande importance au choix de filières à uranium enrichi. Depuis deux ou trois ans, le Gouvernement piétine dans ce domaine, entraînant des retards importants et fort dommageables. Il semble que les rapports successifs qui ont été faits au Gouvernement depuis plus de deux ans aient minimisé l'urgence de ce choix, concluant qu'il pouvait être fait plus tardivement que certains ne le demandaient.

Il faut déplorer ces attermoissements provoquant sur le plan industriel, conséquence directe de ce choix scientifique, un immobilisme dont les suites m'apparaissent très graves. Je me permets de vous suggérer un rapprochement sur le plan industriel avec l'Allemagne fédérale dans le domaine nucléaire. En effet, nos deux pays sont très largement complémentaires. Certes, les groupes industriels allemands sont, à certains égards, plus puissants que les nôtres dans ce domaine mais nous ne manquons pas d'atouts pour que le poids que nous représentons dans cette négociation éventuelle soit égal à celui de l'industrie allemande. Nous avons fait des acquis incontestables en matière de séparation isotopique ainsi qu'en témoignent Pierrelatte avec les surrégénérateurs et le prototype à terre — technique P. W. R. — réalisé à Cadarache.

Nous avons donc, je crois, le plus grand intérêt à nous rapprocher de l'industrie allemande et à faire en sorte que l'Europe ait dans ce domaine un potentiel suffisant dans la compétition internationale, notamment vis-à-vis des Etats-Unis et de l'Union soviétique, pour nous placer favorablement dans l'exportation vis-à-vis des pays tiers.

En ce qui concerne l'espace, nous ne pouvons que regretter le malaise qui règne au C. N. E. S. Il n'est pas possible de mettre en œuvre une politique spatiale digne de ce nom — dans la mesure où elle est clairement définie — si l'outil qui est à votre disposition est incapable de remplir sa mission.

Votre responsabilité personnelle est engagée, mais sachez, monsieur le ministre, que nous sommes conscients des graves difficultés que vous rencontrez. Nous vous faisons confiance pour essayer de régler au plus vite ce problème qui nous semble à tous très préoccupant.

Je ne dirai que quelques mots d'Intelsat. Il nous faut absolument — je tiens à le redire au Gouvernement — un négociateur d'envergure internationale et d'une autorité suffisante au sein de cet organisme pour aboutir à des accords qui nous satisfassent, sinon nous irions directement à un échec, dont je souligne dès maintenant la particulière gravité. Dans ces négociations, les Anglo-Saxons se sont d'ores et déjà taillé la part du lion et auront, si nous ne réagissons pas énergiquement, la majorité absolue dans le domaine essentiel des télécommunications spatiales. Demain, il existera des satellites à diffusion directe. Nous ne serons plus maîtres de la réception des émissions radiotélévisées, des circuits téléphoniques et des transmissions de données.

Il serait donc regrettable que la place de la France et même celle de l'Europe ne soient pas sauvegardées dans cet organisme international.

En ce qui concerne le plan calcul, je tiens à rendre hommage au Gouvernement pour l'effort qu'il a fourni dans le domaine de l'informatique.

Néanmoins, dans les années à venir, les besoins vont croître considérablement, et nous sommes inquiets de voir que le Gouvernement ne suit pas ces besoins à la cadence nécessaire et n'en a pas une conscience suffisante. En d'autres termes, d'ici à la fin de l'année 1972, qui marquera l'achèvement du plan calcul, il sera nécessaire de renforcer les moyens financiers mis à la disposition de la délégation à l'informatique.

D'autre part, monsieur le ministre, nous serions heureux d'obtenir des assurances de votre part pour la période ultérieure à 1972. Nous souhaitons, en effet, qu'à partir de cette année-là un autre plan calcul soit déjà engagé, dont nous voudrions discuter dès maintenant les modalités.

En effet, dans ce domaine industriel, où la réalisation des investissements demande des années, il n'est pas possible d'improviser. Il faut savoir longtemps à l'avance ce que nous voulons entreprendre dans ce secteur important de la vie de la nation.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je voulais vous présenter en cette matière essentielle pour notre pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Bourgoïn, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche scientifique.

M. Pierre Bourgoïn, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, la recherche scientifique, comme tous les autres secteurs de l'activité nationale, a dû subir les restrictions imposées à tous par l'état de nos finances et les difficultés que connaît l'économie française depuis la crise de mai 1968.

Nous convenons qu'il eût été vain de vouloir la favoriser, quelque intérêt qu'elle présente pour l'avenir de la nation, si cela avait dû se faire au détriment du bon équilibre de l'ensemble.

Cependant, le fait qu'elle ait dû supporter, en proportion, la plus grande part des économies budgétaires, nous choque, et nous nous demandons si le Gouvernement n'a pas pris, en opérant un tel choix, une bien lourde responsabilité, et s'il a bien calculé ce qu'une régression, au moment où nous comptons déjà tellement de retard, pouvait représenter pour notre avenir.

Déjà, le budget de 1969 n'avait, en dépit d'une apparente augmentation, même pas compensé la hausse normale du coût de la vie et l'augmentation des prix des équipements et des matières premières, non plus que celle due aux conséquences de deux mois de désordre et d'inactivité.

Celui de 1970 aggrave cet état de choses et marque une diminution sensible de l'enveloppe globale.

Quoi qu'on puisse faire maintenant, l'effort de recherche français ne connaîtra, ni cette année, ni les suivantes, la progression spectaculaire qu'il avait suivie depuis 1963. Nous pouvons même craindre, tout au moins dans certains secteurs, une sérieuse régression dont nous subirons durement les conséquences à plus ou moins long terme.

Nous le regretterons car si l'avenir est conditionné en grande partie par le développement de nos industries et particulièrement de nos industries de pointe, seules susceptibles d'assurer notre indépendance, il est nécessaire que celles-ci se développent avec la collaboration de nos chercheurs. Autrement dit, il importe que ceux-ci aient les moyens de leur donner la possibilité d'utiliser les techniques les plus modernes sans qu'elles soient obligées de recourir à l'aide étrangère et d'acheter des brevets ou des licences toujours très onéreux et quelquefois astreignants.

Nous savons la difficulté du problème qui vous était posé, comme il l'avait été à vos prédécesseurs. Il s'agissait d'adapter une activité en plein développement, ayant dans bien des cas établi des plans à assez long terme, à un budget d'austérité, sans en compromettre ni l'organisation, ni les résultats.

Il est en effet impossible en matière de recherche d'opérer une sélection trop brutale des multiples activités concernées et de rayer de l'inventaire certaines rubriques dont l'urgence ne serait pas démontrée. Car tout va très vite actuellement et ce qui semblait une vue de l'esprit hier peut très bien jouer

aujourd'hui un rôle prépondérant. En particulier, il ne pouvait être question de sacrifier la recherche fondamentale à la recherche appliquée comme il l'a été souvent préconisé.

Il est toujours très malaisé de passer d'un état d'euphorie et d'abondance à un état de rigueur, et surtout de faire comprendre aux intéressés les plus directs, c'est-à-dire aux chercheurs et aux techniciens, que les moyens leur seront dorénavant mesurés alors qu'ils ont la conscience légitime d'avoir accompli leur tâche au-delà des prévisions et qu'ils sont prêts à continuer pourvu qu'on ne les prive pas des possibilités de travailler.

Le choix posait un autre problème : celui de la conservation des équipes constituées. Il serait en effet regrettable que, par le fait d'une crise économique que nous espérons brève, des équipes de recherche, patiemment organisées et devenues efficaces, soient dispersées.

C'est en tenant compte de ces impératifs, monsieur le ministre, et pour ne pas compromettre la vie des équipes de recherche tout en leur permettant d'achever leur travail en cours que vous avez donné une priorité aux dépenses de fonctionnement sur les dépenses d'équipement, car il est certainement plus judicieux d'utiliser à fond les installations déjà en place, de conserver leur personnel en lui donnant les moyens de persévérer vers son but que d'en créer de nouvelles dont on ne serait pas certain de pouvoir assurer le fonctionnement.

Vous nous avez même indiqué que pour augmenter l'efficacité des équipes de chercheurs, vous aviez réussi à dégager des moyens suffisants pour créer 335 emplois nouveaux de techniciens.

Si j'ai bien compris le budget, les modestes crédits d'équipement qui y subsistent serviront surtout à perfectionner les installations existantes et à achever celles qui sont en cours. Seuls, quelques secteurs en cours de développement comme le plan « Calcul » et surtout le C. N. E. X. O. — Centre national d'exploitation des océans — verront leurs crédits d'équipement augmentés ou tout au moins maintenus.

Il est vrai que pendant la période faste de la recherche, de 1963 à 1968, la plupart des grandes organisations de recherche ont été largement équipées et même, pour certaines, au-delà de leurs besoins immédiats, et que le nombre des locaux et le volume du béton dépassent largement dans bien des cas ce qui aurait été nécessaire.

Vous avez choisi d'être le « ministre du développement industriel et scientifique » alors que votre prédécesseur était « ministre de la recherche scientifique et technique ». Ce changement de dénomination implique-t-il un changement des orientations ?

Notre retard industriel est un fait qu'on ne peut nier. Cependant, dans le domaine de la connaissance, il ne semble pas que les Français aient beaucoup à envier aux autres. Dans chaque branche, nous avons des spécialités dont les travaux sont souvent remarquables et appréciés et il est rare de trouver un secteur de l'activité scientifique dans lequel nous ne puissions tenir honorablement notre place. Nous avons abordé, depuis dix ans, tous les grands problèmes que posent les techniques de pointe et nous n'avons connu, scientifiquement parlant, bien entendu, aucun véritable échec.

Nos fusées marchent, nos satellites dépassent le temps de vie qui leur était imparti, nous fabriquons de l'eau lourde à bon compte et de l'uranium enrichi, nous avons le plus puissant four solaire du monde et le plus puissant microscope électronique, nous greffons des cœurs et bien d'autres organes, nous produisons des veaux jumeaux, le brevet de notre avion à géométrie variable est acheté par les tout puissants Américains. Mais tout cela, sauf dans le dernier cas, grâce à l'intervention de l'Etat et rarement dans la perspective d'un débouché industriel rapide et prévisible.

A quoi cela tient-il ? Probablement à deux causes. La première est que nos industriels ont rarement une surface suffisante pour entreprendre de valoriser les résultats des découvertes ou qu'ils ont pris l'habitude de s'en remettre à l'Etat pour cela. La seconde est que les chercheurs et les industriels ne se connaissent pas ou ne veulent pas se connaître.

Cette indifférence mutuelle dans laquelle nos industriels et nos chercheurs semblent se complaire les uns vis-à-vis des autres, comparativement à ceux des autres pays, avait depuis longtemps inquiété les pouvoirs publics, et c'est pour la pallier qu'avait été créée l'Agence nationale de valorisation de la

recherche. L'Anvar, dont nous avons longtemps sinon méconnu du moins ignoré l'action a quand même réussi à s'imposer et les résultats qu'elle a obtenus sont loin d'être négligeables.

Monsieur le ministre « du développement industriel et scientifique », avez-vous l'intention de devenir à vous tout seul une espèce d'Anvar et de réaliser, au besoin par des actions sur les budgets, la cohésion nécessaire entre la recherche à tous ses degrés et tous ses niveaux, tout en lui conservant la liberté et la sérénité qui lui sont nécessaires, et les utilisateurs de ces découvertes ? Établirez-vous une liaison féconde entre les chercheurs, qui manquent souvent de sens pratique, et les industriels, prisonniers de traditions ? C'est ce que nous espérons.

En effet, nous souffrons surtout en France de ce manque d'organisation et plus encore du fait que les buts ne sont jamais nettement définis et que les moyens, même dans les plans, ne sont jamais attribués pour la durée totale des expériences dont la poursuite est souvent remise en cause en cours d'exécution, pour peu que les salaires ou les prix des matières premières augmentent.

C'est cependant pendant cette période de « vaches maigres » que la France va avoir à prendre des décisions très importantes : choix des filières pour la production d'électricité, reconduction des associations européennes spatiales, physique des hautes énergies, plan « calcul », Euratom.

Je ne m'associe pas au procès qui est fait sur le choix de la filière graphite-gaz car personne ne pouvait prévoir que le prix du fuel diminuerait des deux tiers en moins de deux ans, mais j'insiste pour que le choix définitif soit exercé avant la fin de l'année, ainsi que vous l'avez annoncé en commission. La majorité de notre commission estime qu'une collaboration avec l'Allemagne fédérale serait en tout point souhaitable.

En ce qui concerne nos associations européennes spatiales, ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux de les fonder en une seule, en y adjoignant même une partie de nos programmes nationaux : de leur définir des buts concordants et d'en prévoir le financement jusqu'à leur terme plutôt que de concevoir, d'une part, une fusée dans l'absolu, d'autre part, des satellites que cette fusée ne pourra pas lancer et de remettre en cause la vie des organisations à chaque vote du budget dans chacun des pays participants ?

Cette année aussi sera discuté le renouvellement du contrat Intelsat. Vous savez que notre rayonnement et, peut-être, notre indépendance peuvent en dépendre. Avons-nous pris toutes les précautions pour tenter de faire triompher la thèse européenne sur la thèse américaine ? Avons-nous bien choisi nos négociateurs ?

La France devra se préoccuper bientôt de sa participation au nouveau Centre européen d'études des hautes énergies. Il semble que le Gouvernement marque quelque hésitation à engager cette dépense. Nous insistons particulièrement pour qu'il fasse et que non seulement il participe à cette construction mais encore qu'il donne son accord pour qu'elle soit édifiée au Luc, dans le Var, site choisi en priorité par les experts.

On ne peut espérer de « retombées » pratiques immédiates d'un accélérateur de particules ; en revanche, il constitue un lieu de rencontre de choix pour les chercheurs du monde entier et permet des confrontations certainement très bénéfiques. Nous estimons que si la France refusait de participer au nouveau programme du C. E. R. N., il en serait fait à tout jamais de la collaboration européenne en matière scientifique dont nous restons, malgré tout, par nos associations bilatérales ou multilatérales, le principal pivot.

Il va falloir aussi reconsidérer l'organisation de l'Euratom qui pose des problèmes considérables, et reconduire la plupart des contrats de recherche. Cela représente beaucoup de tâches, monsieur le ministre, dont aucune n'est négligeable.

Certains fondent leur optimisme sur le fait que le IV^e Plan avait largement dépassé ses objectifs, que le V^e Plan n'a pas pris trop de retard et que nous arriverons en temps voulu à notre but : consacrer 3,5 p. 100 de notre produit national brut à la recherche. Est-ce là calculer sainement ? Tous les pays européens en sont arrivés au même point à peu près en même temps mais, malheureusement, chacun de son côté, ce qui fait que la recherche européenne n'aura réussi qu'à institutionnaliser les décuplés emplois et qu'elle ne pourra en rien, quels que soient les sacrifices consentis, rattraper la recherche américaine qui, elle, ne se disperse pas.

Il est bien évident que certains projets, pour ne pas dire la plupart, sont hors de portée de nos moyens nationaux et que nous ne pourrions les mener à bien que dans un cadre plus vaste.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales est unanime à penser que la France doit s'engager résolument dans la voie de l'europanisation de la recherche. Il existe actuellement une commission de réflexion dans le cadre du Marché commun, mais qui peut en déborder : l'ancien groupe Maréchal devenu le groupe Aigrain. Que ne nous inspirons-nous pas des conclusions qu'il a déjà déposées pour fonder notre politique scientifique à venir ! C'est, me semble-t-il, notre meilleure, sinon notre seule chance.

Sous le bénéfice de ces quelques observations, mes chers collègues, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales vous recommande d'adopter le projet de budget qui vous est soumis. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du développement industriel et scientifique.

M. François-Xavier Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter un budget qui regroupe pour la première fois les crédits de l'ancien ministère de l'industrie et ceux de l'ancien ministère de la recherche scientifique.

J'ai déjà eu l'occasion de dire devant les commissions que la création de ce nouveau département ministériel marque en réalité une double intention : d'une part, la volonté de mettre l'accent sur le développement, en vertu de la priorité donnée par M. le Premier ministre à cette même tribune, à une croissance industrielle forte et saine, indispensable à la réussite des objectifs de la nation ; d'autre part, la volonté d'établir un lien entre développement industriel et développement scientifique, pour des raisons sur lesquelles certains des rapporteurs se sont déjà attardés et qui tiennent, en fait, aux caractéristiques de l'évolution de notre industrie, à la mutation qui s'opère à partir du progrès scientifique et technique et qui forme en quelque sorte le soubassement de l'évolution industrielle, et, en définitive, à la place que tiennent dans le développement industriel ces deux facteurs si importants : l'aptitude scientifique, notamment à l'innovation, laquelle est forte créatrice du développement industriel, et la capacité technologique.

Je dis tout de suite — mais j'y reviendrai — que la création de ce nouveau ministère, caractérisé par cette étroite association de ce qui concerne le développement industriel et de ce qui concerne le développement scientifique, ne doit en aucune manière porter atteinte à un autre rôle que le ministère est appelé à jouer : son rôle de coordination dans le domaine de la recherche et la place qu'il doit accorder au développement de la recherche fondamentale.

J'examinerai d'abord un premier aspect de l'action ministérielle qui est, comme l'a rappelé M. le Premier ministre à cette tribune, chef de file en matière de politique industrielle.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'insister sur la justification d'une politique industrielle. Chacun est parfaitement conscient que le développement industriel est la principale source de la croissance, tant la croissance par l'investissement que la croissance des revenus, et même du développement direct ou indirect de l'emploi par le secteur tertiaire. Chacun est aussi conscient de l'effet d'entraînement du développement industriel sur une très grande partie du secteur tertiaire et des services qui s'y trouvent rattachés.

Je n'insisterai pas non plus sur la nécessité d'une telle évolution pour l'équilibre de nos échanges extérieurs, dans lesquels la part des exportations industrielles n'est pas encore suffisante.

On ne peut pas dire que notre industrie n'ait pas progressé dans les dernières années. Au contraire, un effort considérable a été accompli et sur le plan de la dimension et sur le plan des structures.

Mais, chacun le sait ici, nous nous trouvons malgré tout en face d'un problème de croissance plus rapide, si nous comparons notamment le point où en est arrivée l'industrie française à celui où se trouvent les grandes industries concurrentes. Pas assez d'effectifs employés dans l'industrie : 30 p. 100 de la population active en France, 40 p. 100 en Allemagne ou en Grande-Bretagne ; un poids de l'industrie insuffisant si on le compare, par exemple, au poids de l'industrie allemande qui est

de 140 p. 100 de l'industrie française — en dépit de la correction tenant compte de la démographie, l'écart existe ; une industrie de biens d'équipement et de constructions mécaniques et électriques pour laquelle le retard est encore plus marqué puisque le rapport n'est plus de 100 à 140 mais de 100 à 170 ; une insuffisance de l'exportation industrielle, plus faible que celle de l'Allemagne fédérale en valeur relative, plus faible que celle de la Grande-Bretagne, très faible notamment pour les industries de biens d'équipement qui sont, on le sait, un support nécessaire de la croissance industrielle.

J'ai eu l'occasion de préciser en commission que si nous couvrons nos échanges de biens d'équipement à 101 p. 100, c'est-à-dire que si nous exportons très légèrement plus que nous n'importons, l'Allemagne les couvre à 363 p. 100.

Dès lors une politique industrielle et une volonté de développement industriel doivent d'abord se fixer pour objectif, M. Poncelet l'a rappelé, de changer le rythme de notre croissance industrielle. Et, à cet effet, il faut investir plus et mieux.

Il faut investir plus, ce qui pose une série de problèmes tenant aux conditions dans lesquelles se forment l'autofinancement et la mobilisation de l'épargne. Il faut investir mieux, ce qui pose non seulement un problème très important : celui de la place des investissements commerciaux liés à l'activité de la production, soit en France, soit sur les marchés extérieurs, dans l'investissement global de la nation, mais aussi le problème de la qualité, le problème de l'exactitude de l'investissement. En effet, dans de nombreux cas, les investissements n'ont pas la rentabilité qu'ils devraient atteindre.

M. Poncelet a beaucoup insisté sur ce problème important du budget du ministère du développement industriel et scientifique. Il sait, comme moi, qu'il faut se fixer des priorités.

La première priorité à l'heure actuelle, c'est le rétablissement des équilibres. Ce qui ne signifie pas que, sur cette base de départ, il ne faille pas nous fixer une autre priorité qui est celle de la croissance rapide de notre industrie, notamment par l'investissement.

Il faut une industrie compétitive, c'est-à-dire une industrie qui ait la faculté de se battre et de grandir. La poursuite de cet objectif suppose une évolution des structures, déjà largement amorcée, et la création de très grandes entreprises disposant d'une forte implantation internationale, de la capacité d'investir au niveau des équipements lourds, de réseaux commerciaux importants, d'une recherche représentant une fraction élevée du chiffre d'affaires, d'une présence extérieure très active et susceptible également de jouer le rôle de pôle d'entraînement pour les petites et moyennes entreprises qui constituent la trame, le tissu de base sur lequel je reviendrai en répondant à MM. Poncelet et Lelong.

Quels sont les moyens d'une telle politique industrielle ?

Nous devons d'abord nous rappeler, quand nous parlons de politique industrielle, qu'au centre du développement industriel se trouve l'entreprise, avec ses qualités, sa capacité d'expansion et d'initiative. Il faut s'en pénétrer, ce qui ne signifie pas que l'Etat n'ait pas un rôle à jouer et des responsabilités à assumer, notamment — je résume, comme l'a fait M. Poncelet — l'établissement d'un cadre favorable au développement de l'industrie et la mise en œuvre de certains moyens particuliers propres à encourager ce développement.

On peut épiloguer longtemps sur le cadre, que je considère comme l'un des éléments fondamentaux de la politique industrielle, même s'il échappe, ainsi que vous pouvez l'imaginer, à la responsabilité du ministre du développement industriel et scientifique.

Au niveau du Gouvernement, c'est une responsabilité d'une autre nature qui est parfois en jeu.

Il s'agit de la politique générale favorable à la croissance de l'équilibre et garantissant la compétitivité de l'économie, des équilibres généraux, du développement de l'épargne, de la politique budgétaire qui doit être orientée vers une limitation du poids de la dépense publique dans les activités nationales, mais aussi vers l'efficacité de l'action administrative et des interventions publiques et vers une rentabilité plus grande de l'action de l'Etat.

Il s'agit de tout ce qui est recouvert par l'évolution progressive que nous souhaitons apporter au budget, à la fois dans ses composantes principales et dans la rationalisation des choix que nous souhaitons y introduire, de la disparition des freins à l'initiative, lorsqu'ils sont inutiles, et à cet égard

je rappelle que le Gouvernement a entrepris certaines actions, à commencer par l'action fiscale dans le cadre de la simplification de la taxe sur la valeur ajoutée. A ce sujet, sans insister car elle sera sans doute examinée à cette tribune beaucoup plus longuement, je mentionne l'action poursuivie par le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la réforme administrative.

Il s'agit aussi du développement des équipements collectifs, mais de leur développement au service de la croissance.

Je rappelle que l'année 1970, si elle n'est pas très satisfaisante à cet égard, vient après un effort sans précédent et qu'elle précède — je l'espère — un nouvel effort très important.

Je suis convaincu que le développement d'équipements collectifs dans tous les domaines, des routes aux télécommunications, par exemple, est une des meilleures voies pour répondre au problème du développement industriel, à condition que ces équipements soient eux-mêmes destinés au service de l'activité économique. Telle est l'orientation qui a été prise.

Enfin, le dernier problème dans lequel les responsabilités du ministère sont plus précisément engagées, bien qu'elles soient loin d'être les principales, est celui de la formation des hommes.

Cette formation est sans doute une nécessité économique, humaine et sociale. Il faut plus de personnel qualifié à tous les échelons et des hommes mieux préparés à l'évolution technique dans laquelle nous nous engageons. Dans ce domaine, la situation reste préoccupante, car nous ressentons une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Je suis également préoccupé de constater que l'orientation vers l'enseignement scientifique ou technique, au lieu de progresser, reste au contraire stagnante.

Le Gouvernement a consenti dans ce secteur un ensemble d'efforts que certains orateurs rappelleront sans doute. J'insiste simplement sur les progrès réalisés dans le domaine de la formation professionnelle où des moyens progressifs beaucoup plus importants ont été mis en œuvre depuis le vote de la loi de 1966. Nous nous efforçons de « dynamiser » ces moyens, qu'il s'agisse du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale ou de problèmes de gestion.

J'ai parcouru très rapidement ce premier aspect de la question qui, comme je l'ai rappelé, déborde la responsabilité du ministère du développement industriel et scientifique ; mais il convenait de prendre l'exacte mesure des choses.

La réalisation de ces cadres économique et budgétaire, le développement de ces infrastructures générales mises au service du développement industriel et scientifique sont — j'en suis persuadé — des éléments primordiaux de l'action engagée.

Il y avait donc pour moi une sorte d'exigence, dans la responsabilité que j'assume, à vous le rappeler avec clarté, d'autant que ne pas le faire eût été laisser croire que les autres moyens sont les seuls ou sont des moyens privilégiés, ce qui n'est pas dans ma pensée.

M. Pierre-Bernard Cousté. Très bien !

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Il reste que nous devons mettre au service du développement industriel certains moyens d'action.

J'ai parlé de la nécessaire initiative. Il convient donc, non de se substituer à cette initiative du chef d'entreprise, mais d'intervenir là où les mécanismes économiques se révèlent inopérants ou insuffisants, là où leur effet est trop tardif pour assurer la réalisation des objectifs qui ont été fixés.

Il peut s'agir, dans certains cas, d'accélérer ou de faciliter le développement et la rationalité économique d'un grand secteur industriel. C'est ce qui a été fait grâce au plan sidérurgique.

Il peut s'agir, dans d'autres cas, de favoriser certaines actions nécessaires à l'évolution industrielle, mais dépassant les possibilités des entreprises, en particulier dans les secteurs nouveaux qui préfigurent l'industrie de demain. L'exemple le plus récent en est le plan calcul, mais il en est d'autres dans la participation de l'Etat à la recherche, même à la recherche industrielle.

Depuis longtemps, nous avons une politique industrielle dotée de moyens d'action. Il n'est pas inutile de le rappeler, bien que, là encore, le rôle du ministère du développement industriel et scientifique ne soit pas de les tirer tous à lui. Cependant, lorsque

l'on parle de politique industrielle, on doit avoir en mémoire qu'outre les crédits figurant au budget de mon ministère — et M. Lelong rappelait qu'ils permettent à peine d'amorcer une évolution — l'ensemble du budget comporte des procédures ou des moyens financiers qui sont mis au service de la politique industrielle.

C'est ainsi que de puissants moyens sont engagés dans certains secteurs, notamment ceux de l'électronique ou de la construction navale. Mais il y a aussi des moyens plus généraux, comme les prêts du F. D. E. S. qui, pour une large part, sont actuellement réservés au développement régional et, par ce biais, soutiennent l'industrie de façon appréciable.

On peut noter aussi la série des subventions remboursables, telles celles qui ressortissent au budget du ministère du développement industriel et scientifique, s'agissant de la recherche de développement, ou tels les mécanismes de l'assurance-protection ou de l'assurance-foire, telles encore les primes régionales ou spécialisées qui figurent au budget du ministère des finances ou à celui de l'agriculture, par exemple les primes d'orientation agricole.

Enfin, vient l'action que l'Etat poursuit comme client et la possibilité qu'il a d'être un élément d'organisation et de développement de la compétitivité des entreprises qui sont ses fournisseurs.

Je tenais à faire cette énumération, parce qu'à ne considérer que le budget du développement industriel on pourrait imaginer que le tout petit nombre de moyens qui y figurent sont les seuls à être mis en œuvre. Vous savez qu'il n'en est rien, mais il était utile de le rappeler.

Le budget du ministère du développement industriel et scientifique ne reprend certes pas la totalité de ces moyens. Il convient donc de mieux utiliser ceux dont il dispose, de les orienter plus précisément vers les actions que l'on juge prioritaires, de mieux concentrer l'effort. En d'autres termes, il s'agit là d'une œuvre administrative sans éclat, qui ne peut pas s'exprimer dans des textes de loi, qui se traduit par un travail obscur, mais qui associe très étroitement l'ensemble des ministères exerçant des responsabilités industrielles.

Dans le rôle d'animation qui est celui du ministère du développement industriel la première tâche est d'effectuer ce travail de synthèse orienté vers une meilleure utilisation des moyens, en collaboration avec les ministères des finances, de la défense nationale, de l'agriculture, des transports. Cette tâche doit être accomplie en mettant l'accent sur certains secteurs clés, en forte expansion comme l'électronique, jouant un rôle fondamental dans l'entraînement de la nation et dans la progression industrielle comme celui des biens d'équipements, commandant la valorisation de la très importante production agricole, notamment les industries agricoles et alimentaires.

Cette action doit être conduite grâce à un dialogue plus ouvert avec les professions et à un travail accompli en liaison très étroite avec les responsables de la vie économique.

Je suis convaincu que bien souvent un diagnostic porté en commun et une sérieuse étude en groupe des problèmes d'une profession permettent d'ouvrir des voies où les hommes s'engageront plus naturellement et aussi de mieux utiliser la totalité des procédures disponibles ou des moyens d'intervention que l'Etat peut mettre en œuvre, parfois d'ailleurs sans que cette utilisation plus judicieuse entraîne des dépenses accrues.

Par conséquent, le premier travail consiste à considérer les moyens qui existent et, sans doute, à simplifier les procédures, à mieux dégager les directions dans lesquelles on compte s'engager, à synthétiser, en quelque sorte, les actions de développement industriel.

A côté de cela, il est nécessaire, me semble-t-il, de combler certaines lacunes.

La volonté de laisser toute sa place à l'initiative ne doit pas nous faire oublier la nécessité d'agir — ainsi que je l'ai rappelé — lorsque les mécanismes économiques se révèlent insuffisants, ou inopérants, ou encore d'effet trop tardif.

Pour ces raisons, j'ai proposé la création d'un institut de développement industriel. Les motivations qui ont conduit le Gouvernement à envisager cette institution ont été très bien analysées à cette tribune.

Elles sont simples et tiennent au fait que dans de nombreux cas le développement industriel d'entreprises excellentes, sus-

ceptibles de réaliser un progrès rapide, et par conséquent d'entraîner avec elles d'autres actions, est freiné par le manque de fonds propres.

Les causes en sont diverses : dans les petites ou moyennes entreprises, ce défaut de fonds propres est souvent lié à la fragilité des structures financières, à des capacités limitées d'auto-financement et à une faible capacité d'endettement. L'épargne peut hésiter à s'investir dans de telles entreprises qui, d'ailleurs, ne lui font pas couramment appel, soit qu'elles craignent que le progrès industriel n'entraîne trop de risques, soit qu'elles s'inquiètent du rendement de l'investissement, lorsqu'il apparaît que ce dernier se produira seulement à terme et non pas immédiatement.

Les contacts que bien souvent vous avez pu prendre avec des entreprises que vous connaissez et ceux que j'ai moi-même, dans certains cas, depuis que l'idée de l'institut de développement industriel a été lancée, montrent bien qu'il y avait là une lacune, ce qui ne signifie pas que personne ne remplit cette tâche, car certains organismes répondent pour partie au problème.

Mais, actuellement, ces organismes ne possèdent pas tous les moyens aptes à régler les questions qui peuvent se présenter, notamment très souvent celle de la mutation d'une entreprise arrivée à la réussite dans sa forme actuelle, mais qui doit faire un bond très important en avant pour exploiter la totalité de ses capacités techniques et de gestion et qui ne rencontre qu'un seul obstacle, l'obstacle financier.

Ces raisons nous ont donc conduits à proposer la création de l'institut de développement industriel.

Nos préoccupations, que j'ai eu l'occasion d'exposer à la commission, sont d'abord des préoccupations d'efficacité. Il ne s'agit pas de se substituer aux organismes existants là où ils peuvent faire le travail. Il ne faut pas intervenir si l'entreprise concernée peut trouver ailleurs les fonds nécessaires et, le cas échéant, d'ailleurs, manifester la plus grande disponibilité pour l'association avec d'autres sources de capitaux afin de réaliser les opérations qui se présentent à elle.

En effet, il convient de réserver ce rôle de catalyseur auquel faisait allusion M. Lelong à des opérations de croissance et d'initiative. Il faut exclure le sauvetage d'entreprises moribondes ou les tentatives de survie d'activités en déclin et ne s'intéresser qu'à des entreprises saines, bien gérées, exerçant des activités connaissant ou appelées à connaître une forte expansion, qu'il s'agisse d'ailleurs d'industries de fabrication de biens d'équipement ou d'industries de fabrication de biens de consommation.

Une préoccupation a été rappelée par différents rapporteurs, celle d'assurer une rotation rapide des capitaux investis, c'est-à-dire ne pas faire de l'institut, dès le départ, une sorte de portefeuille ; elle est également nôtre.

En réalité, il doit s'agir d'apports temporaires de fonds propres, le plus souvent de caractère limité. En effet, c'est à la marge que se posent souvent les problèmes et non fondamentalement, quand il s'agit d'opérations assurées des perspectives satisfaisantes de rentabilité et pour lesquelles on envisage dès le départ le dégageant, à leur terme, des capitaux investis.

Pour réussir, certains moyens sont nécessaires.

A cet égard, on a rappelé les indications que j'avais données en commission : apport de l'Etat ou capitaux souscrits par des actionnaires qui pourraient être les banques nationalisées, le Crédit agricole, le Crédit national, le Crédit hôtelier et, peut-être les sociétés de développement régional.

Le cas échéant, immédiatement ou à terme, on pourrait très bien voir dans cet institut, réussissant dans la mission qui lui est donnée, des actionnaires privés apporter à leur tour une contribution à son développement industriel.

Il faut aussi des hommes, c'est-à-dire une équipe de dirigeants qui, dans mon esprit, doivent très bien connaître le secteur privé, avoir fait leurs preuves à la fois de capacité et d'indépendance d'esprit, être familiers des problèmes de l'industrie, équipe qui s'appuierait sur un conseil d'administration réunissant les représentants des actionnaires, mais aussi des personnalités d'expérience du secteur industriel.

Ces hommes doivent travailler à l'intérieur d'une structure légère. L'équipe de direction doit donc être peu nombreuse, mais apporter de la matière grise, comme le disait en effet l'un des orateurs, en recourant, pour l'étude des risques, à tel organisme ayant une expérience du financement à long terme de l'industrie,

par exemple, au Crédit national qui dispose dans ce domaine d'équipes qui peuvent très bien être utilisées par l'institut de développement industriel.

Enfin, ces hommes doivent avoir une grande liberté d'action. Sur ce point, le contrôle à établir doit être aussi léger que possible.

Le véritable problème est d'organiser les liens et le dialogue entre les responsables de la politique industrielle du Gouvernement et les responsables de l'institut de développement industriel, afin que soient définies en commun les grands thèmes d'action et que les orientations prévues par le Gouvernement puissent effectivement être perçues par les responsables de l'institut.

Je ne crois pas qu'il faille fixer à l'avance des règles trop rigides au domaine d'action de l'institut, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire. L'expérience d'un organisme comme l'I. R. C. en Grande-Bretagne montre bien que c'est la voie dans laquelle il faut s'engager.

Mais l'institut devra éviter l'éparpillement et ne s'intéresser pour une grande part qu'aux entreprises moyennes. En effet, je ne pense pas qu'il doive intervenir pour faciliter des opérations de grande envergure. Si cela peut, néanmoins, s'avérer nécessaire, il faudra qu'il agisse en ce sens, mais l'institut aura à exercer son intervention dans des opérations moyennes.

En ce qui concerne les interventions, j'ai indiqué que les secteurs en expansion devaient recevoir une aide particulière, mais aussi certainement, par priorité, le très grand secteur des industries mécaniques, électriques et électroniques. En effet, ce sont là des secteurs traditionnels à structurer, des activités de pointe à encourager, des problèmes de sous-traitance à régler, car des marchés de grande consommation apparaissent à l'intérieur et à l'extérieur. Or, cette branche est marquée par l'une des carences de notre appareil industriel. Nous avons, certes, de bonnes industries et d'excellentes techniques, mais le poids de ce secteur est insuffisant dans notre économie. Il faudra aller de l'avant et ce sera une des tâches de l'institut.

Je répondrai maintenant à chacun des problèmes évoqués par MM. Poncelet et Lelong à propos de l'artisanat et de la moyenne et petite industrie.

Vous savez que l'artisanat et la moyenne et petite industrie sont une des missions dont j'ai chargé M. Kaspereit. J'estime en effet que, dans l'action propre du ministère du développement industriel et scientifique, il est nécessaire de donner un éclairage particulier à ces problèmes et de permettre à un membre du Gouvernement de dépasser, en quelque sorte, les structures de l'appareil administratif pour opérer la synthèse des actions à entreprendre.

Je n'ai pas besoin de rappeler, bien que souvent on l'ignore, ce que l'artisanat apporte à la vie économique. On oublie parfois que ce secteur d'activité emploie deux millions de personnes et fait vivre un dixième de la population française. On oublie aussi que si leur nombre est stable, les entreprises voient croître l'emploi. Elles représentent le support indispensable d'une très grande partie de l'activité industrielle. On oublie encore que si certains métiers sont en régression, d'autres sont en très forte expansion.

Il s'agit donc d'un secteur qui a ses problèmes mais qui revêt une très grande importance en raison de sa très grande vitalité et de son poids dans la vie économique de la nation.

La politique à définir en matière d'artisanat doit être axée sur la volonté de développement économique de ce secteur. On a rappelé que nous avons commencé à mettre en place des structures administratives propres. Il s'agit non seulement de la mission d'ensemble confiée à M. le secrétaire d'Etat mais également d'une direction de l'artisanat.

J'ai retenu vos suggestions, que je ferai étudier en ce qui concerne les prolongements que pourrait avoir l'action artisanale au niveau des régions.

Je n'insisterai pas sur des problèmes qui débordent du cadre même de l'artisanat : je pense aux questions relatives à la protection sociale et au régime fiscal, en cours d'examen.

Paradoxalement, l'un des premiers points auxquels nous ayons voulu nous attacher, est le rassemblement d'éléments, de renseignements suffisamment précis sur l'ensemble des métiers, par branches et par régions.

Nous nous sommes rendu compte que ce secteur très important est l'un des plus mal connus de notre économie et qu'il

est difficile de fonder une action en l'absence de renseignements précis. Nous avons donc agi dans le dessein de remédier à cette situation avec le concours des chambres de métiers, des organisations professionnelles et en liaison avec l'institut national de la statistique et des études économiques.

Par ailleurs, un certain nombre de décisions sont intervenues ou envisagées. M. Lelong a parlé des zones de rénovation rurale. Dans ce domaine, des mesures ont été prises au début du mois dernier et nous étudions le développement de notre intervention dans ces différentes zones. J'y reviendrai à propos des assistants techniques.

Quant à l'apprentissage — question très importante — ses buts et ses méthodes doivent être revus en fonction de la prolongation de la scolarité obligatoire et de l'évolution des différents métiers. Nous en avons conscience, et un groupe de travail interministériel siégeant auprès de M. le Premier ministre examine présentement le problème. Il s'efforce d'élaborer une politique adaptée aux besoins des apprentis qui ont été trop souvent oubliés, et correspondant aux possibilités des entreprises artisanales.

A cet égard, il ne faut pas trop s'inquiéter de la diminution de 300.000 francs de crédits que vous avez relevée. J'ai moi-même posé la question d'une intervention accrue du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale au bénéfice de certaines actions entreprises en matière artisanale. Or ce fonds voit croître fortement ses crédits cette année. J'espère qu'il sera possible d'obtenir pour des projets précis une aide particulière de ce fonds. Nous étudions également la possibilité d'utiliser les facultés ouvertes par le décret du 1^{er} mars 1962 qui prévoit que les chefs d'entreprise, titulaires du titre de qualification, sont autorisés à porter leurs effectifs de cinq à dix ouvriers. J'ai lu, à ce sujet, ce que M. Poncelet a écrit sur l'intérêt qu'il y aurait à porter précisément l'effectif maximal des salariés de cinq à dix dans un certain nombre de branches professionnelles. Le problème a été mis à l'étude, mais n'a pas encore fait l'objet de décision. M. Kaspereit y travaille depuis deux mois.

En outre, nous poursuivons la formation des assistants techniques, et, pour les zones de rénovation rurale, nous allons créer huit postes d'animateur dont les titulaires entreront en fonctions en 1970. Vous le savez, la dotation du F.D.E.S. est reconduite au chiffre de 100 millions de francs, ce qui ouvre des possibilités de prêts un peu plus de deux fois supérieures.

Je terminerai sur ce point en répondant à M. Poncelet que M. Kaspereit et moi-même, nous souhaitons effectivement favoriser les actions de l'artisanat, encourager les artisans à se grouper, en utilisant notamment la formule du groupement d'intérêt économique ou celle de la coopérative. Nous examinons aussi la possibilité de créer des zones artisanales dans un certain nombre de régions.

Il est probable que les actions groupées sont les plus utiles dans le domaine de la commercialisation. Des expériences seront lancées, en Auvergne en particulier, pour l'organisation des ventes et la promotion de produits artisanaux.

Je voudrais maintenant dire un mot de la petite et moyenne industrie, toujours en réponse à une question posée par M. Poncelet. Il s'agit, là aussi, d'un secteur d'une très grande importance. Après tout, les entreprises de 100 à 500 salariés emploient 48 p. 100 de la main-d'œuvre industrielle et représentent près de 40 p. 100 de la valeur ajoutée de l'industrie.

De plus, la moyenne et petite industrie crée l'environnement et le tissu indispensables au développement industriel. Sans elle, il ne peut y avoir de développement industriel suffisant. C'est vrai à cause de sa souplesse d'adaptation, de la faiblesse relative de ses frais généraux, de la faculté d'innovation, d'invention et d'initiative de bien des chefs d'entreprises moyennes et petites.

Sur ma demande, M. Kaspereit, développe son action autour de quelques axes de réflexion, ceux-là mêmes que vous avez évoqués : encouragement à la spécialisation sans empêcher les restructurations nécessaires pour accéder à des marchés plus vastes et, par conséquent, organisation de la sous-traitance qui peut constituer une orientation de recherche privilégiée. Nous étudions la mise en œuvre de moyens souples et nuancés pour faire disparaître les règles juridiques et financières qui feraient obstacle au développement de la sous-traitance. Il faut encourager ce que j'appellerai l'organisation d'achats de services dans les entreprises qui n'ont pas les dimensions suffisantes

pour y procéder elles-mêmes. Il s'agira de faire appel à des entreprises extérieures ou d'entreprendre la réalisation de services communs ?

Ici encore, la formule des groupes d'intérêt économique paraît devoir être encouragée. L'institut de développement industriel devrait largement intervenir au bénéfice de celles de ces entreprises qui ont la possibilité de croissance la plus forte et les perspectives d'avenir les plus solides, mais qui se heurteraient à l'insuffisance de leurs fonds propres.

Nous avons, de surcroît, l'intention — j'aurais dû à ce propos prononcer le mot de gestion — de développer les moyens de perfectionnement des chefs d'entreprise. Outre les initiatives déjà prises, M. Kaspereit et moi-même avons prévu une participation au financement d'un certain nombre d'opérations pilotes. A cet effet, nous dégagerons cinq millions de francs sur le budget de 1970.

Vous voudrez bien m'excuser, mesdames, messieurs, de parcourir ce budget au pas de course, si j'ose dire. Mais les questions qui m'ont été posées sont vraiment très nombreuses.

Je vais maintenant évoquer brièvement les problèmes de la recherche.

Je dois d'abord rappeler — je le dis plus spécialement à l'intention de M. Bourgoïn — à quelle logique répond la création d'un ministère du développement industriel et scientifique, c'est-à-dire la fusion de deux anciens départements ministériels.

Cette fusion procède d'une logique réelle. Il ne s'agit pas d'un rapprochement de circonstance. J'ai déjà évoqué d'un mot cette logique en disant au début de mon intervention que notre société industrielle est une société d'innovation. Mais, à bien considérer l'ensemble des actions que poursuivait l'ancien ministère de la recherche scientifique et technique, on s'aperçoit qu'une grande partie d'entre elles étaient purement et simplement des actions de développement industriel — cela est vrai pour le plan calcul, par exemple. Il s'agissait bien d'un développement industriel au niveau de l'industrie de pointe et dans des domaines où la technologie occupe une importance particulière, mais il s'agissait aussi d'une action de développement industriel en ce qui concerne le software et l'ensemble du système de périphériques.

C'est vrai, pour une très large part, des activités du commissariat à l'énergie atomique, dont je rappelle qu'il était, pour une fraction représentant plus du quart de son activité, producteur d'uranium et de minerai. C'est vrai aussi pour une grande partie des actions poursuivies par la délégation à la recherche scientifique et technique.

Les actions de recherche-développement sont des actions de soutien du développement industriel. Il y a donc eu, non point rapprochement artificiel, mais fusion voulue des deux ministères.

Il reste — et sur ce point je voudrais être particulièrement clair, puisque c'est l'une des craintes qui ont été exprimées — que la création du nouveau ministère ne se fera pas au détriment des activités de recherche fondamentale, et pour plusieurs raisons.

La première, c'est que je partage, avec vos rapporteurs, la conviction qu'il existe un lien étroit entre les activités de la recherche fondamentale et l'ensemble des activités de recherche.

Je ne crois pas qu'un pays puisse être absent dans la recherche fondamentale et être réellement présent au niveau de la recherche appliquée, voire à celui de la recherche-développement. Il y a dans la recherche, dans la haute capacité scientifique, une chaîne continue qui implique que la nation dispose de l'ensemble des équipes de chercheurs qui lui assurent sa place dans la recherche fondamentale.

J'ajoute qu'en dehors de cette continuité, que je tenais à affirmer avec une grande netteté, l'organisation même du nouveau ministère garantit, me semble-t-il, la place de la recherche fondamentale. Car s'il est vrai que certaines actions vont se trouver très rapprochées de celles de l'ancien ministère de l'industrie, les organismes de recherche fondamentale restent à l'intérieur des ministères qui en avaient auparavant la responsabilité et, notamment, pour la majorité d'entre eux, au sein du ministère de l'éducation nationale.

Le rôle du ministre du développement industriel et scientifique est de proposer une cohérence des actions et un certain nombre de choix, de hiérarchies. Mais, là encore, il le fait dans un cadre précis, en s'appuyant sur un comité consultatif de la

recherche, lequel dépasse — et de très loin — les problèmes de développement industriel. Cet organisme reprend l'ensemble des problèmes de développement scientifique et il a déjà proposé des lignes de réflexion pour la préparation du VI^e Plan.

Je n'ai pas du tout l'intention d'agir en oubliant l'existence de ce comité consultatif. J'ai même proposé à son président de tenir régulièrement des séances de travail « informelles » avec le délégué général à la recherche scientifique et tous les membres du comité consultatif. Je serai ainsi parfaitement éclairé sur les problèmes de la recherche et mieux à même d'apprécier les projets que je soumettrai au Gouvernement.

Cela dit, le rapprochement des deux ministères aura sans aucun doute pour effet d'assurer une meilleure cohérence de l'action dans les différents domaines de la recherche.

C'est vrai pour les actions concertées qui intéressent à la fois des chercheurs, des enseignants et des industriels ; c'est vrai aussi pour la recherche-développement qui doit s'engager de plus en plus dans des directions qui nous paraissent prioritaires du point de vue du développement industriel.

Je rappelle à ce sujet que, comme l'a indiqué M. Bourgoïn, l'A. N. V. A. R. — l'agence nationale pour la valorisation de la recherche — a commencé ses travaux. Mise en place dans le courant de 1969, elle compte déjà un certain nombre de résultats à son actif.

Mais on a traduit avec beaucoup de force l'inquiétude suscitée par l'évolution du budget de la recherche chez ceux qui avaient eu à l'étudier. Sur ce point aussi, je serai clair. Il ne faut pas oublier que le budget de 1970 vient après un effort considérable de dix années puisque, entre 1958 et 1968, on a vu passer la part du produit national brut consacrée à la recherche d'un peu moins de 1 p. 100 à plus de 2,3 p. 100, ce qui correspond à une multiplication, non par 2,3 mais par plus de quatre, car dans le même temps le produit national brut a lui-même fortement augmenté.

De même, entre 1963 et 1970, les crédits de fonctionnement ont été plus que doublés. C'est également un effort dont il convient de mesurer l'importance. Le budget de 1970 ne marque donc pas la rupture avec cette politique. D'abord, parce que, contrairement à ce qui a été dit, il n'est pas en régression dans plusieurs secteurs.

S'agissant des crédits de fonctionnement, je vous rappelle qu'ils augmentent de plus de 6 p. 100 et, cela parce que je l'ai moi-même souhaité, malgré la règle qui s'appliquait à l'ensemble des budgets, exception faite surtout pour l'éducation nationale, et suivant laquelle les crédits de fonctionnement ne devaient pas progresser.

Pour ce qui me concerne, j'ai demandé, au contraire, à rester dans la logique du développement de la recherche et obtenu qu'à côté des mesures acquises soient prévues des mesures nouvelles, certes limitées. Il n'y aura donc pas cette rupture que la situation imposait à chacun des ministres dépenriers.

C'est un premier point : 6 p. 100 d'augmentation des crédits de fonctionnement dont plus de la moitié consacrée à des mesures nouvelles. M. Bourgoïn a aussi indiqué que 355 techniciens seront recrutés en 1970.

Il y a, d'autre part, dans un certain nombre de secteurs, encore une réduction, mais elle ne doit pas avoir d'effet très sensible sur le développement de l'activité de recherche. Cette réduction s'applique notamment à certains secteurs gérés par la délégation générale à la recherche scientifique et technique, comme le fonds de la recherche et la recherche-développement.

Mais pour la recherche-développement les crédits correspondront aux possibilités pratiques de contrat que nous pouvons escompter pour 1970, compte tenu des expériences qui ont été faites de 1965 à 1969. Nous nous sommes rendu compte, en effet, que les crédits qui avaient progressé très rapidement n'avaient pas été entièrement utilisés.

Certes, il y a diminution, mais celle-ci n'entraînera aucune marche en arrière.

En ce qui concerne le commissariat à l'énergie atomique, j'ai dit tout à l'heure que si l'on tenait compte de l'augmentation de ses ressources propres la réduction était inférieure à 2 p. 100 pour les autorisations de programme. Il est vrai qu'en ce qui concerne les crédits d'équipement inscrits dans l'enveloppe recherche la diminution est plus sensible. Pour ma part, j'ai souhaité que dans le choix à faire entre crédits d'équipement et crédits de fonctionnement la place des seconds soit explici-

fement reconnue. Ce sera donc une année qui ne connaîtra pas la très forte croissance, devenue habituelle, des crédits de recherche.

Mais je répète qu'il ne s'agit pas d'un changement de politique. Les directives que nous avons données à la commission de la recherche du VI^e Plan, qui commence ses travaux, visent à atteindre, à la fin de 1975, une part de la recherche égale à 3 p. 100 du produit national brut, conformément à l'hypothèse que nous nous étions fixée en 1968.

Cela marque donc bien que la direction dans laquelle s'engage le Gouvernement est très loin d'être définitive et qu'il veut, au contraire, poursuivre activement le développement de la recherche.

On est toujours inquiet quand il se produit une rupture dans le rythme de croissance. M. Herzog a très bien dit qu'il était des moments où il fallait accepter des sacrifices difficiles.

Pour ma part, je n'ai pas été très heureux de défendre aujourd'hui mon premier budget de la recherche en expliquant qu'il était en régression sur certains points. J'ai simplement tenu à dire dans quel esprit nous avons voulu travailler, vous rappeler que nous avons entendu préserver le plus possible la croissance des dépenses de fonctionnement, et marquer notre volonté pour l'avenir, en donnant ces directives à la commission de la recherche, directives que M. le Premier ministre lui-même a d'ailleurs rappelées le 16 septembre dernier.

D'autres problèmes ont été évoqués, s'agissant de la recherche ; je les traiterai très rapidement, peut-être d'un mot pour certains d'entre eux.

Je m'attacherai principalement à évoquer les problèmes de coopération internationale, puisque j'aurai l'occasion, tout à l'heure de parler — pas trop longuement, je le souhaite — des grands organismes de recherche.

La coopération internationale n'est pas une entreprise facile, mais elle est une entreprise nécessaire. Vous l'avez tous dit et, sur ce point, j'en suis entièrement d'accord.

C'est une entreprise nécessaire à partir du moment où l'on est désireux de pousser la recherche, notamment la recherche fondamentale, dans un certain nombre de secteurs à investissements lourds et dotés d'équipes importantes. C'est le cas de disciplines telles que la physique des hautes énergies où, d'abord, l'investissement coûte cher et où, ensuite, le fonctionnement coûte très cher aussi, pratiquement autant que l'investissement initial.

A partir du moment où les problèmes financiers atteignent une certaine dimension, il est normal que les pays se groupent, soit dans le cadre d'une coopération multilatérale, soit dans celui d'une coopération bilatérale.

Mais nous nous heurtons à une série de problèmes que vous connaissez bien. Je dirai qu'ils sont, pour une part, de deux ordres.

En premier lieu, tous les Etats n'établissent pas la même hiérarchie dans le choix des objectifs de recherche. C'est ainsi que, dans certains cas, nous proposons, où d'autres proposent une coopération internationale qui ne recueille l'agrément que d'un très petit nombre de pays et qui pose alors, de nouveau, les problèmes de dimension, d'ampleur, que nous avons évoqués.

En second lieu, la gestion des organismes de la coopération internationale est difficile à mener à bien dans des conditions satisfaisantes, pour des raisons qui sont également tout à fait naturelles.

Plusieurs Etats sont rassemblés autour d'une table pour définir le programme des équipes internationales ; mais ils n'ont pas toujours les mêmes habitudes, le même comportement, et ils ne parlent pas souvent la même langue.

Il y a aussi cette pratique du « juste retour », dont parlait M. Lucas.

Très souvent, on constate une sorte de blocage du développement de la recherche au niveau international, simplement parce que la pratique du juste retour introduit un facteur de rigidité, d'immobilité, et entraîne par là même, une perte d'efficacité dans l'ensemble du mécanisme.

Je ne crois pas que cela doive nous décourager d'aborder ces problèmes et de rechercher le développement de la coopération. Je dis simplement que l'expérience que nous en avons démontré qu'une telle coopération est difficile à mettre en œuvre.

Nous aurons, sur ce point, de très importantes décisions à prendre d'ici à la fin de l'année, ainsi que dans le courant de l'année 1970. Ces décisions concernent essentiellement trois domaines.

Le premier, sur lequel je ne m'attarderai pas, est celui de l'ensemble des secteurs de coopération internationale, définis par le groupe Maréchal, puis par le groupe Aigrain ; ces domaines de la recherche vont des nuisances et des pollutions aux télécommunications et à la météorologie. Les Six ont proposé à des pays tels que l'Angleterre, la Suisse, la Suède, l'Espagne, le Portugal, de s'associer à eux pour entreprendre les recherches.

Dans le courant de l'année prochaine, nous assisterons au lancement de certaines actions qui auront été inscrites dans les programmes sur lesquels les Etats intéressés se seront mis d'accord.

Le deuxième secteur est celui du C. E. R. N. et du grand accélérateur.

Aucune décision n'a encore été prise par aucun Etat, puisque ce n'est que vers la fin de l'année que nous devons nous réunir avec nos partenaires pour examiner le problème et pour voir si les intentions qui avaient été exprimées par divers pays se retrouvent effectivement dans la décision de construire un grand accélérateur.

Le Gouvernement français n'a pas encore pris de position définitive sur ce point, et aucun des pays concernés n'a, pour l'instant, fait de choix quant au site. On sait seulement que diverses propositions seront en concurrence, la France proposant, elle, le site du Luc.

J'ai commencé l'examen de ce problème. Il est évidemment très important, en raison de ses implications financières, mais aussi de la coordination qu'il rend nécessaire entre la recherche nationale et la recherche internationale.

Je ne crois pas me tromper en disant que, dans la recherche fondamentale, la part de la physique des hautes énergies dans l'effort fourni est de 18 p. 100. Nous sommes donc obligés, si nous voulons assurer une croissance raisonnable dans l'ensemble des disciplines, de ne pas faire une part trop importante à la physique des hautes énergies, car nous risquerions, au bout du compte, étant donné les contraintes financières, de nous trouver en difficulté dans d'autres domaines.

Si nous nous engageons donc dans cette opération du C.E.R.N., il faudra qu'il y ait coordination entre programmes nationaux et programmes internationaux, c'est-à-dire que, sur le plan financier, le budget de la physique des hautes énergies soit établi avec le plus de soin possible, de manière que nous n'opérons pas un prélèvement qui se révélerait excessif par rapport à l'ensemble des moyens de la recherche fondamentale.

C'est sur ce point que je travaille actuellement, pour voir justement quel pourrait être le développement de l'ensemble des programmes dans la période qui s'ouvre, compte tenu des engagements implicites que comportent de telles créations, puisque, une fois que l'investissement est fait, les crédits de fonctionnement s'en déduisent quasi automatiquement et que l'on peut en tracer la courbe, aussi bien pour les activités nationales que pour les activités internationales.

En ce qui concerne le C.N.E.S. et les problèmes de la recherche spatiale, il n'est pas inutile de rappeler qu'en 1970 le C.N.E.S. obtiendra certains résultats.

Il ne faut peut-être pas oublier que le programme spatial a bénéficié, dans les premières années d'exécution du Plan, de crédits supérieurs à ceux qui avaient été initialement prévus.

Les crédits de fonctionnement du C.N.E.S. ont été augmentés, et si l'on parle d'une diminution des crédits d'équipement, c'est dans une large mesure parce que, en 1969, une « rallonge » de 65 millions de francs a été apportée par rapport au budget initial.

Ce budget est donc comparable au budget initial, mais il est inférieur au budget définitif du C.N.E.S. pour 1970, que vous avez devant vous.

Dès cette année, le C.N.E.S. doit développer le programme Diamant B, qui touche à sa fin : les derniers tirs de qualification auront lieu au début de l'année 1970. Ce lanceur est capable de placer des satellites d'un poids de cent kilogrammes sur des orbites distantes de cinq cents kilomètres.

D'autre part, nous continuons, au sein du C.N.E.S., la construction du deuxième étage de la fusée Europa II.

Pour ce qui est des satellites, quatre lancements sont prévus pour 1970 : Dial, Péole, Eole et D2A.

La mise en place de l'infrastructure de la base équatoriale de Kourou est achevée, et la décentralisation du C. N. E. S. vers Toulouse se poursuit.

Au sujet de Kourou, j'indique que nous développons en ce moment les contacts avec les participants à Eldo, en vue de l'utilisation, pour la fusée Europa II, d'un pas de lancement.

Nous recherchons d'autres possibilités ; mais celles-ci sont difficiles à mettre en œuvre, pour la simple raison que les pays qui ont des engins à lancer ne sont pas extrêmement nombreux, ainsi que vous le savez.

Les programmes futurs posent un problème, et, avec M. Lafay, nous serons obligés de préciser, dans le courant de l'année 1970, une nouvelle politique spatiale. La raison n'est pas, d'ailleurs, le retard à définir une politique. Pas le moins du monde ! C'est tout simplement que nous arrivons maintenant à une série d'échéances, notamment l'élaboration du VI^e Plan, et donc l'obligation de fournir l'effort de réflexion quinquennal sur la part qui sera attribuée aux diverses actions publiques, et aussi l'achèvement de certains programmes, comme la nécessité d'envisager quel type de programme nous pourrions ou voudrions y substituer.

En même temps, les programmes européens s'achèvent, puisque, lorsque Eldo aura terminé Europa II, il en aura fini avec la première partie de son activité. D'où la question de savoir si l'on entreprend ou non une politique de lanceurs allant au-delà d'Europa II.

En ce qui concerne Esro, c'est en 1971 que se terminera le premier programme. Nous serons donc obligés, dès 1970, d'envisager le programme complémentaire à mettre au point.

Tout cela nous impose un travail de définition qui devra se poursuivre dans les premiers mois de 1970, et pour lequel j'ai demandé à un petit nombre de techniciens d'examiner le problème et de me fournir, pour le mois de février 1970 — j'espère que ce sera possible — une étude d'ensemble des programmes.

Je vous ai déjà dit qu'il faudra poursuivre, dans ce domaine, une forte coopération internationale. C'est certainement l'un des secteurs où les moyens mis en œuvre sont d'une telle ampleur qu'il est utile, et même nécessaire, de poursuivre une coopération internationale intense.

MM. Bourgoïn et Lucas se demandent si nous ne devons pas rechercher une coopération beaucoup plus étroite des organismes européens existants et, notamment, soit un rapprochement intégral, soit une coordination très étroite entre les deux organisations, Eldo et Esro.

Nous ne pouvons pas fournir seuls la réponse à ces questions, mais nous devons, dans les négociations qui vont s'ouvrir, nous conformer à une ligne de conduite. Telle est, pour M. Lafay et pour moi-même, la première préoccupation.

Je ne crois pas qu'il y ait péril en la demeure. Le programme pour 1970 a été défini ; le budget, tel qu'il est prévu pour 1970, permettra de poursuivre les actions engagées. Ce qui importe maintenant, c'est de prévoir celles qu'il faudra mener en 1971 et au cours des années suivantes, d'autant que — je l'ai déjà dit — nous sommes non pas en cours, mais en fin de période et, par conséquent, à l'orée d'une période nouvelle.

Je ne dirai que quelques mots de certains grands organismes de recherche, me réservant de répondre sur d'autres points lorsque les divers intervenants auront pris la parole, car je craindrais d'abuser de la patience de l'Assemblée.

Je parlerai d'abord du commissariat à l'énergie atomique.

Comme je l'ai souligné, les crédits proposés sont en diminution, puisqu'ils passent de 1.945 millions de francs, pour 1969, à 1.826,9 millions de francs pour 1970. Mais, compte tenu des ressources propres, en accroissement, le budget civil global peut être considéré comme presque stable, puisqu'il passe de 2.423 millions de francs, pour 1969, à 2.376,9 millions de francs pour 1970.

On ne peut donc parler de fortes restrictions budgétaires qui seraient de nature à contraindre à un changement irréfléchi d'orientation.

Il serait tout aussi injuste — et M. Bourgoïn a eu raison de le dire — d'oublier que le commissariat à l'énergie atomique a, pendant vingt ans, développé avec succès un pro-

gramme industriel de production tel que notre pays contrôle 10 p. 100 de la production mondiale d'uranium naturel et peut même en exporter une partie. Ce programme a également permis la mise en marche d'une production de plutonium ; ainsi, pouvons-nous envisager le passage aux surrégénérateurs, dans des conditions satisfaisantes. Enfin, il nous permet de produire et d'exporter des radio-éléments. Pendant le premier semestre de 1969, nous avons exporté la moitié de cette production, le montant total des ventes étant égal, pour cette même période, à quelque 8,5 millions de francs.

Les dépenses de la production représenteront, pour 1969, 26 p. 100 du budget, un peu plus pour 1970, avec un tiers des effectifs.

Les recettes qui constituent l'essentiel des ressources propres du commissariat, proviennent de la vente à Electricité de France d'éléments combustibles, de la vente de radio-éléments ou du produit des centrales de recherche.

D'autre part, au cours de cette période de vingt ans, le commissariat a mis au point la filière uranium naturel-graphite-gaz, puis contribué à son développement. Comme plusieurs orateurs l'ont rappelé, c'est une filière de haute qualité technique.

Le Gouvernement examine maintenant la suite du programme nucléaire. Celui-ci a été marqué par l'évolution qui s'est produite dans les conditions économiques concernant le fuel.

En fait, les prévisions qui avaient été établies au plan mondial ont été démenties par les faits, en raison de la très forte baisse du prix du fuel. Dans ces conditions, nous sommes conduits à examiner quel prolongement nous donnerons à notre programme nucléaire, et c'est un point sur lequel nous prendrons en compte aussi bien les éléments techniques que les éléments économiques. Je pense que le Gouvernement aura arrêté sa position d'ici à la fin de l'année.

Il y a encore, au commissariat à l'énergie atomique, une recherche fondamentale qui représente 11 p. 100 du budget pour 1969 et aussi pour 1970. Je rappelle que cette recherche fondamentale est, pour partie, tournée vers la coopération internationale : franco-allemande, à Grenoble, avec le réacteur à haut flux ; franco-russe à Serpoukhov, avec la chambre à bulle Mirabelle, et également avec le C. E. R. N.

Enfin — et c'est une de ses actions les plus remarquables — le commissariat développe actuellement une recherche appliquée qui représente presque le quart du budget, 40 p. 100 de la dotation allant au prototype Phenix, de 250 mégawatts, qui est une préparation de la filière des surrégénérateurs.

Une série d'autres problèmes se posent au commissariat à l'énergie atomique, notamment celui de son évolution après vingt ans de fonctionnement, et aussi celui de l'évolution de ses effectifs.

Il ne faut ni minimiser, ni dramatiser ce dernier problème. Il est légitime que le personnel s'en préoccupe, mais il faut bien considérer que le commissariat ne se trouve pas brusquement plongé dans une situation de crise qui appellerait des mesures inattendues et brutales. Les effectifs sont stabilisés depuis 1968, et une décroissance a été amorcée, dès cette année, par le non-remplacement d'une partie des personnels qui ont cessé leurs fonctions.

Le problème se pose pour l'avenir. Il se pose d'ailleurs différemment, selon que l'on considère les activités à caractère industriel ou les activités de recherche.

Pour les activités à caractère industriel, les conditions du maintien et — pourquoi pas ? — du développement, pour certaines d'entre elles, résident dans le respect de la compétitivité.

En ce qui concerne la production d'uranium, le commissariat est présent sur le marché, un marché qui n'est pas encore totalement ouvert mais qui est en train de s'ouvrir, qu'il s'agisse de la production et du raffinage de l'uranium, ou du retraitement des combustibles irradiés. Il convient donc, dès maintenant, de s'attaquer à ce marché et de prendre notre place sur les marchés étrangers qui ont, pour nous, des chances de se présenter favorablement.

Dans ce secteur, nous devons donc respecter le principe de compétitivité. Il pourra en résulter une certaine réduction, mais celle-ci devrait être limitée, de telle façon que l'on parvienne à assurer la compétitivité de l'ensemble.

Si, là aussi, une certaine régression des effectifs doit être envisagée, compte tenu des délais dont nous disposons, elle peut être traitée de façon satisfaisante avec le ministère chargé du Plan

et de l'aménagement du territoire, le cas échéant, et dans le respect des procédures de l'accord collectif, complété par l'accord-cadre de 1968, qui prévoit, vous le savez, qu'un délai de dix-huit mois doit être observé avant toute reconversion effective.

Pour les autres activités, les activités de recherche, il faut d'abord que le commissariat à l'énergie atomique réserve le maximum de moyens à leur exercice, et cela dans des conditions d'efficacité satisfaisantes. Cela veut dire que tous les frais qui ne touchent pas directement à la recherche doivent être ajustés au niveau strictement nécessaire et que le commissariat doit conduire une gestion aussi rigoureuse que possible.

Un travail identique, visant à la plus grande efficacité des moyens, doit être fait en ce qui concerne la recherche. Dans ce domaine, nous serons amenés à envisager une évolution, parce que l'environnement comme l'industrie ont changé.

En de nombreux domaines, la phase de développement est atteinte ; la collaboration avec les autres organismes de recherche, avec la recherche effectuée par l'industrie, avec l'industrie elle-même, doit être « repensée », compte tenu des possibilités de diversification du commissariat à l'énergie atomique.

J'ai demandé à l'administrateur général du commissariat de donner la priorité à cette préoccupation, afin que soit utilisé au mieux le potentiel de recherche existant. Je songe à de très gros équipements qui pourraient être plus largement utilisés, le cas échéant, au bénéfice de l'industrie, notamment là où l'organisme peut jouer un rôle sans équivalent dans la technologie avancée.

On ne peut exclure que les conclusions de ce travail exigent un changement des habitudes, voire une orientation différente pour un nombre limité de chercheurs ; mais il est clair qu'on ne saurait préjuger ces conclusions qui ne seront dégagées définitivement et — je l'espère — rapidement qu'après avoir recueilli l'avis des personnalités les plus compétentes sur les orientations générales, et je pense aussi que, dans ces conditions, l'on ne saurait prendre, en matière de personnel, des décisions dont l'ampleur engagerait irréversiblement l'établissement dans des voies mal explorées.

C'est dans cet esprit que je m'attaque aujourd'hui à ce problème dont vous imaginez que c'est bien l'un des plus difficiles que le ministre du développement industriel et scientifique ait à traiter.

J'ai déjà parlé si longtemps que je serai bref s'agissant du plan calcul. Le développement du plan calcul s'opère dans des conditions que l'on peut juger satisfaisantes ; d'abord parce que l'entreprise se met en place ; les structures industrielles ont été radicalement modifiées en deux ans. Par sa dynamique propre, le plan calcul a accéléré le regroupement des entreprises et l'on constate aussi, dans ce secteur, un développement spectaculaire des petites et moyennes entreprises. La réussite est également réelle sur le plan technologique.

L'année 1969 marque la fin de l'étape de conception et de développement. Trois ordinateurs sont conçus et développés : Iris 35, Iris 50 et Iris 80 qui existent à l'état de prototypes. L'essentiel des composants, en particulier les circuits intégrés et les mémoires, sont produits en grande série.

Dans ces conditions, nous avons, en effet, à procéder au début de 1970 — vous voyez que de nombreuses échéances arrivent au même moment — au réexamen de la convention qui était prévu dès le départ. M. Allègre a commencé de prendre les contacts nécessaires pour ce réexamen. La convention, bien entendu, doit être orientée dans le sens qu'envisageait M. Lucas, c'est-à-dire la recherche de la rentabilité, principe sur lequel nous devons nous fonder. Mais je doute que cette rentabilité puisse être obtenue assez tôt pour que cette convention ne soit pas suivie d'une seconde le cas échéant plus limitée, mais assurant vraiment le moment où l'entreprise arrivera au niveau de compétitivité satisfaisante.

L'entreprise doit disposer, en effet, d'un service après-vente convenable. Ce n'est pas là le moindre des efforts et c'est même l'un des principaux efforts qu'elle devra accomplir au stade où elle est parvenue de son développement, c'est-à-dire celui où, ayant terminé la période de recherche de développement et de conception, elle s'attaque à l'industrialisation, qui est très engagée, et à la commercialisation.

Enfin elle devra s'adapter aux habitudes du marché, c'est-à-dire louer, et c'est un des problèmes financiers qui devront être étudiés au début de 1970 à l'occasion du réexamen de la convention.

Mesdames, messieurs, le ministère du développement industriel a à jouer un rôle général d'animation, de gestion s'agissant d'un certain nombre de procédures, de coordination, s'agissant de la recherche scientifique et de tutelle, s'agissant d'un certain nombre de grands organismes

Il est difficile de ne pas traiter ces différents problèmes surtout à partir du moment où la fusion des attributions en matière de recherche et de développement industriel impose d'insister plus longuement sur certains des aspects de la recherche.

Mais je suis tout à fait conscient que se pose un problème de structures dans ce ministère et c'est de ce problème que je dirai un mot en conclusion.

Il y a certes un ministre unique assisté de deux secrétaires d'Etat dont la présence doit permettre d'assurer de meilleures liaisons entre les services et les organismes. Mais je ne crois pas que cela soit suffisant.

Bien sûr, nous associons très étroitement désormais la délégation générale à la recherche scientifique et technique à l'élaboration de la politique industrielle, et la politique scientifique se trouve mieux éclairée par les besoins du développement industriel.

Mais nous sommes obligés d'engager plus à fond une étude sur l'organisation et la méthode. Cette étude que j'ai personnellement lancée doit être achevée d'ici quelques semaines. J'ai ensuite décidé de consulter les industriels, pour apprécier dans quelles mesures l'intervention du ministère était nécessaire à un certain nombre d'actions.

J'ai enfin constitué, au sein de mon ministère, une commission de l'informatique et de la rationalisation des choix budgétaires, laquelle doit préparer l'introduction de méthodes modernes de gestion dans le fonctionnement des services. Mais, dès maintenant, la rationalisation des choix budgétaires fait l'objet d'études, qui doivent permettre d'adapter les moyens du ministère à ses missions. Je serai sous peu conduit à opérer une restructuration interne de mon ministère. Car, dès l'instant où une fusion comme celle-là est opérée, il importe, comme l'a dit M. Lelong, que l'outil administratif soit adapté aux tâches à remplir.

Un ministère qui s'occupe de moins en moins de réglementation, de tutelle, de gestion et de contrôle doit être doté de structures correspondant à sa nouvelle mission. J'espère qu'il en sera ainsi dans un avenir assez rapproché.

Le problème qui se pose aujourd'hui, mesdames, messieurs, est celui du budget. J'aurais pu en parler plus longuement. J'ai d'ailleurs eu l'impression au cours de mon intervention, d'être à la fois trop long et trop bref, car chacun des sujets évoqués par les différents rapporteurs aurait à lui seul mérité un plus long développement.

Mais, de même que je souhaite faire évoluer l'administration placée sous ma responsabilité, de même j'espère voir ce budget évoluer, afin qu'il réponde à l'ensemble de ses tâches, que, pour ma part, je compte mener à bien. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est M. Darras, premier orateur inscrit dans la discussion.

M. Henri Darras. Monsieur le ministre, s'il est un domaine où les objectifs du Gouvernement seront pleinement atteints et même en avance sur l'échéancier fixé, c'est celui de la liquidation de notre production charbonnière.

En novembre 1968, votre prédécesseur, M. Bettencourt, avait annoncé que la production serait réduite de moitié d'ici 1975.

Pour le bassin du Nord et du Pas-de-Calais, cette décision implique une chute de la production de 21 millions à 10 millions de tonnes. De 1959 à 1975, c'est 100.000 postes de travail qui auront disparu dans la région, dont 40.000 dans les cinq ans à venir.

La régression tend à se transformer en débandade, malgré les assurances données par la direction des charbonnages.

Nous avons, depuis des années, dénoncé les dangers de cette politique et les faits commencent à nous donner raison. Fait paradoxal, après avoir hâté inconsidérément les fermetures de puits, les charbonnages n'arrivent même plus à atteindre les objectifs de production fixés annuellement et vont connaître une crise de main-d'œuvre.

La fusion des effectifs se fait à un rythme beaucoup plus rapide que celui qui était prévu. Aux départs en retraite s'ajoutent les départs volontaires de nombreux jeunes inquiets, à juste titre, de l'avenir de la profession. Les houillères sont obligées de recourir à la main-d'œuvre d'origine marocaine qu'il faut former et qui, finalement, coûte cher. Dans certains puits ce sont les mineurs silicosés et les handicapés physiques qu'on essaie de renvoyer à l'abattage.

Chaque année nous avons répété que la source d'énergie représentée par le charbon n'était pas dépassée, que la notion de rentabilité était fluctuante et qu'il fallait préserver la production nationale.

Aujourd'hui, une certaine pénurie de charbon commence à se faire sentir, non seulement en France, mais en Europe et dans le monde. Pour l'ensemble du pays, les stocks de produits marchands sont tombés à leur niveau le plus bas et, pour faire face aux besoins, le Gouvernement est obligé d'avoir recours à de nouvelles importations de charbons étrangers dont le coût est en augmentation, la dévaluation ne pouvant qu'accroître les hausses enregistrées.

La pénurie est surtout sensible pour les coques et le charbon à coke face aux besoins croissants de la sidérurgie. Cette conjoncture a eu pour conséquence une importante augmentation des cours mondiaux, ce qui n'empêche pas le Gouvernement, qui parle volontiers du déficit des houillères pour justifier sa politique de récession de la production, de maintenir les tarifs de faveur consentis à la sidérurgie.

En effet, le Gouvernement a décidé, par contrat, d'aligner, à compter du 1^{er} janvier 1967, les prix des charbons à coke et des coques livrés par les Charbonnages de France à la sidérurgie sur les prix du charbon américain et du coke produit avec du charbon américain. Les Houillères nationales ont dû s'imposer des baisses de prix sévères qui constituaient, en fait, une subvention indirecte de l'Etat à la sidérurgie.

Mais, depuis 1967, les prix de cession du charbon américain ont été relevés ainsi que le barème des transports.

A la fin de 1968, l'application du contrat aurait dû entraîner une hausse de 1.000 anciens francs de la tonne de coke et aujourd'hui, après la dévaluation, c'est un cadeau de près de 2.000 anciens francs la tonne que les Houillères font à la sidérurgie.

La tonne de coke est vendue en Belgique 15.000 anciens francs ; en France, 9.200 anciens francs. Etant donné le volume des ventes, c'est près de 20 milliards d'anciens francs qui sont perdus annuellement par les Houillères, c'est-à-dire le tiers de leur déficit.

C'est pourquoi nous disons que, compte tenu des perspectives nouvelles, le Gouvernement devrait réviser sa politique charbonnière. Cette redécouverte du charbon n'est-elle pas liée, d'ailleurs, aux mécomptes enregistrés dans la production des autres sources d'énergie ?

Est-il exact que le coût d'installation des centrales nucléaires se révèle bien plus élevé que prévu et qu'un climat d'inquiétude règne un peu partout dans les milieux de l'industrie nucléaire aussi bien aux U. S. A. qu'en Europe ?

Est-il exact que le prix du pétrole risque de monter : d'une part, parce que l'exploitation sous-marine des nouveaux gisements est d'un coût élevé ; d'autre part, parce que les pays producteurs arabes se montrent de plus en plus exigeants ?

Il est permis de penser que les conditions du marché de l'énergie peuvent évoluer et nous faire regretter l'abandon brutal de notre production charbonnière nationale.

Mais c'est le problème social qui est au premier plan de nos préoccupations et vous comprendrez aisément, monsieur le ministre, l'inquiétude grandissante de nos populations. Certes, il n'y a pas eu, jusqu'à présent, de licenciements de personnel, la réduction des effectifs s'opérant essentiellement par les mises à la retraite, au besoin anticipées. Il n'en reste pas moins que, chaque fois qu'on ferme un puits ou un service annexe, on supprime autant d'emplois qu'il y avait d'ouvriers et de cadres occupés dans ces services. Au cours de ces dix dernières années, c'est, en moyenne, 8.000 emplois qui ont été perdus annuellement, car la récession frappe parallèlement un certain nombre d'entreprises dont l'activité est liée directement à celle des houillères. Et les récentes mesures annoncées concernant la réorganisation de nos charbonnages en unités autonomes de production vont accélérer les suppressions d'emplois, notamment dans le personnel cadre : employés administratifs, techniciens et ingénieurs.

Cette situation est d'autant plus grave qu'elle n'est qu'un des éléments d'un phénomène dépressif général qui frappe toute la région du Nord.

Si l'on compare l'évolution du nombre de postes de travail dans l'industrie, entre 1954 et 1966, en France et dans la région du Nord, on constate que si, pour la France, le nombre de salariés progresse de 5.900.000 à 7.200.000, celui de la région passe de 760.000 à 730.000, c'est-à-dire diminue en pourcentage de 12,9 p. 100 à 10,2 p. 100 et cette dégradation n'a pu que s'aggraver au cours de ces trois dernières années.

La courbe des demandes d'emplois dans le département du Pas-de-Calais se passe de commentaires : 2.600 fin 1962, 9.400 fin 1968.

N'est-il pas navrant de constater que ce département, que l'on considérerait naguère comme un département prospère et qui se plaçait encore en 1958 au vingt-sixième rang des salaires, se trouve à présent tombé au quarante-huitième rang ? Et encore convient-il de souligner que, pour les salaires féminins, c'est la quatre-vingt-huitième place qu'il occupe.

Aussi bien les statistiques publiées par la Banque nationale de Paris le mois dernier le situent-elles au soixante-septième rang en ce qui concerne l'indicateur de la consommation.

Si nous nous référons au rapport d'orientation pour la régionalisation du VI^e Plan soumis par le préfet de région à la Coder, les perspectives d'avenir ne sont guère rassurantes.

Ce document, établi avant l'annonce de la dévaluation et du nouveau plan de redressement, n'envisage rien de moins, en ce qui concerne notre région, pour la période allant d'ici à 1985, qu'une émigration nette de 300.000 à 350.000 habitants dont environ 100.000 actifs masculins.

Cette prévision, nous est-il dit, n'a qu'une simple valeur d'hypothèse indiquant ce qui se passerait si se prolongeaient les tendances enregistrées depuis ces dernières années.

Malheureusement, il faut bien dire que ce que nous constatons autour de nous, ainsi que ce que nous révèlent les statistiques, ne font hélas que nous confirmer la continuité du déclin de nos deux départements en dépit des efforts faits par nos collectivités locales pour l'enrayer.

Je sais que le Gouvernement a pris conscience du caractère dramatique des problèmes auxquels nous sommes confrontés et que certaines implantations sont prometteuses d'emplois à terme.

Mais l'effort est-il suffisant ? Chez nos voisins belges où le problème ne présente pas, tant s'en faut, la même dimension que chez nous, le programme de reconversion économique pour la seule province du Limbourg prévoit l'aménagement et l'équipement de 200 hectares de terrains industriels chaque année.

A-t-on suffisamment exploré les possibilités de développement de l'industrie chimique dans notre région, au lieu de la laisser dépérir parce qu'elle est liée à l'exploration charbonnière ?

Les industries chimiques dépendant de la carbochimie disparaissent les unes après les autres : Amoniac de Liévin, Ethylène-Plastic de Mazingarbe, Finalens-Marles Kuhlmann et Courrières Kuhlmann prochainement. Le nombre de salariés employés dans l'industrie chimique de notre région est en régression constante, alors que celui de la France entière est en sensible augmentation : 409.000 en 1962, 451.000 en 1968.

Si, depuis quelques années, de nombreuses usines chimiques ferment leurs portes dans la région minière, c'est à cause de la diminution de l'approvisionnement en matières premières qui leur interdit tout développement, donc toute compétitivité.

Ces matières premières dérivant jusqu'à présent du charbon peuvent nous être fournies par le pétrole et le gaz naturel néerlandais.

C'est pourquoi il est urgent de construire un craqueur à la vapeur « Sleam cracking » qui fournira ces matières premières en grande quantité et à bas prix.

Vous savez, monsieur le ministre, le formidable essor de l'utilisation du polyéthylène dans toutes les branches de la production industrielle compte tenu de ses applications, depuis la bouteille de lait jusqu'aux pièces mécaniques les plus complexes. En Europe, la progression annuelle de la consommation de ce produit atteint 20 p. 100.

Le craqueur devrait avoir une très grande capacité pour les raisons suivantes : retard considérable dans la production d'éthylène de la France sur ses voisins : compétitivité croissant avec l'importance du craqueur ; position géographique favorable de notre région avec la possibilité d'alimenter la Wallonie qui éprouve les mêmes difficultés ; facilité de distribution des matières premières — éthylène, propylène, etc. — à cause du réseau de gazoducs très dense existant.

L'industrie chimique dans le Nord est une réalité. Elle possède un personnel qualifié et compétent. Nos lycées techniques ont des sections d'aides-physiciens et d'aides-chimistes et forment chaque année des jeunes qui ne demandent qu'à trouver sur place les emplois correspondant à leurs connaissances. Pourquoi laisser un tel capital se dégrader au fil des années ?

Et, puisque nous parlons de matière grise, il serait souhaitable pour la région que vous puissiez valoriser davantage l'école nationale technique des mines de Douai qui forme des ingénieurs d'une très bonne qualification, en mettant, par exemple, le concours d'entrée au niveau de la première année du premier cycle des facultés des sciences, ce qui est possible compte tenu de la valeur des candidats. Leur nombre — plus de 400 — devrait permettre de porter les promotions annuelles de trente à cinquante élèves, ce qui donnerait aux activités nouvelles s'implantant dans la région un recrutement local intéressant.

Par ailleurs, la polyvalence de l'enseignement qui y est dispensé et les différentes options offertes aux élèves devraient se concrétiser dans le changement de dénomination de l'école pour bien marquer que celle-ci n'est pas uniquement orientée vers les activités des houillères : écoles nationale d'ingénieurs des industries et des mines, par exemple.

Je voudrais vous dire, pour terminer, monsieur le ministre, notre inquiétude devant la mise en place d'une nouvelle politique d'austérité qui, si elle n'est pas menée avec tout le discernement indispensable, risque de donner un sévère coup d'arrêt aux investissements et de créer une situation, cette fois irréversible, pour notre région et singulièrement le Pas-de-Calais.

En particulier, vous savez combien la rocade minière est indispensable à la restructuration de la région et à sa conversion économique. Vous l'avez si bien compris qu'en mai 1968 vous annonciez une relance des crédits nécessaires à sa réalisation. Or vous n'ignorez pas que l'ensemble des autorisations de programme pour 1969 sont actuellement bloquées dans le fonds d'action conjoncturel. Cette décision entraînerait, si elle était maintenue, un retard d'au moins un an dans l'achèvement des travaux qui relèvent du V^e Plan.

J'espère, monsieur le ministre, que vous comprendrez notre inquiétude et que vous userez de l'autorité dont vous disposez pour faire lever cette hypothèque dans les meilleurs délais.

Puisque vous êtes un élu du Nord, vous connaissez les sacrifices consentis par notre région minière pour développer le potentiel du pays tout entier en lui apportant depuis plus d'un siècle le charbon qui lui était indispensable.

Aider cette région à surmonter ses difficultés, c'est tout simplement hororer une dette de reconnaissance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers autres bancs.)*

M. le président. La parole est à M. Boscher.

M. Michel Boscher. Monsieur le ministre, vous avez reconnu qu'un malaise régnait au sein du commissariat à l'énergie atomique, mais qu'il fallait le ramener à ses justes proportions.

Je serais, quant à moi, tenté d'insister quelque peu sur ce problème du C. E. A., comme sur celui du Centre national des études spatiales, dans la mesure où trois établissements relevant du premier de ces organismes sont situés dans mon département, à Saclay, à Bruyères-le-Châtel et au Bouchet, et où la commune de Brétigny-sur-Orge abrite le siège du C. N. E. S.

L'inquiétude dont vous avez fait état me paraît avoir trois origines.

En premier lieu, on peut se demander si, à la suite notamment d'une certaine propagande alimentée par des articles de presse et des émissions radiophoniques de postes périphériques, la raison d'être du C. E. A. n'est pas remise en cause. A tout le moins cette campagne de dénigrement a-t-elle porté ses fruits, d'un point de vue psychologique, parmi le personnel de ces établissements.

En second lieu, un certain flottement — vous n'avez pas employé ce terme, mais il était dans votre esprit — se manifeste dans cette période charnière où, tant pour le C. E. A. que pour le C. N. E. S., une série de programmes s'achève sans que les programmes de remplacement aient été déterminés.

Enfin, l'inquiétude est née des restrictions budgétaires, dues sans doute à la conjoncture économique mais qui risquent d'avoir des répercussions sur l'avenir de ces complexes scientifiques et, partant, sur la sécurité de l'emploi.

Parlons d'abord du commissariat à l'énergie atomique.

On sait que, sur les 30.000 personnes qui y sont employées, un tiers, pratiquement, relèvent non pas du commissariat, mais de la direction des applications militaires. Cette coexistence compliquée déjà quelque peu le problème. Bien que vous ne soyez à aucun titre responsable de la D. A. M., il n'en reste pas moins que les problèmes qui lui sont propres ont une répercussion en quelque sorte psychologique sur l'ensemble du personnel du C. E. A.

Il faut tenir compte également de l'incertitude qui marque le programme atomique militaire. Je n'en dis pas plus à ce sujet, si ce n'est que le personnel peut craindre que, eu égard à la nécessité de perfectionner l'arme atomique, en vue notamment de sa miniaturisation, de son « durcissement », comme on dit, face à un rideau anti-missiles efficace, on ne remette en cause un travail de onze années.

C'est dire que, dans ce secteur un peu à part du C. E. A., on s'interroge sur l'avenir. Mais le personnel du secteur civil du C. E. A. s'inquiète encore bien davantage.

Depuis 1945, ce personnel se consacre au développement de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et c'est grâce à lui, notamment, qu'ont pu être créées les centrales nucléaires de Chinon, de Marcoule et de Saint-Laurent-des-Eaux, et mise au point la filière française à l'uranium au graphite.

Il est vrai que l'urgence de la mise en service de centrales nucléaires est moins apparente, pour des raisons conjoncturelles, du fait que la baisse du prix du fuel, rendant plus économique la production d'électricité par centrales thermiques, permet de reporter à cinq, dix ou quinze ans le remplacement de celles-ci par celles-là.

Malgré tout, le problème se posera à moyen terme, et il me paraît difficile d'en ajourner indéfiniment la solution.

Je ne voudrais pas prendre parti dans la querelle des filières, car je ne me reconnais pas la compétence nécessaire. Il y aurait lieu néanmoins de se prononcer sur le choix qui est à faire entre notre filière à l'uranium naturel et au graphite et les solutions canadienne ou américaine, car les conséquences en seront très importantes pour notre industrie, nos chercheurs, ainsi que pour la nation. En effet, si nous abandonnons la filière française, actuellement en voie de perfectionnement, il nous faudra dépenser des devises pour acheter de l'uranium enrichi aux Etats-Unis, sans parler des incidences politiques que ne manquerait pas d'avoir, en cas de tension internationale ou de conflit, l'alimentation de nos réacteurs en uranium enrichi.

C'est ce climat d'incertitude qui semble avoir affecté le personnel du C. E. A., tout en portant préjudice à nos réalisations. En effet, depuis deux ou trois ans, de nombreux projets qui étaient inscrits au programme du C. E. A. ont été abandonnés, tel celui de la centrale de Fessenheim, qui devait produire quelque 1.500 mégawatts.

Cette incertitude affecte également les équipes d'étude et de réalisation, qui se désorganisent peu à peu. Des techniciens du C. E. A., devant ce flottement, ont préféré partir.

Pendant ce temps, l'Allemagne fédérale, qui est pourtant entrée la dernière dans la compétition atomique pacifique, envisage, selon mes renseignements, de construire quinze centrales nucléaires, et elle vient de réussir une très belle opération d'exportation puisqu'elle a vendu à l'Argentine une centrale atomique tout équipée, tandis que nous avons tout juste essayé de nous introduire sur le marché espagnol, et encore sans certitude de succès.

On a critiqué le manque de productivité du C. E. A. Il faut être très prudent avant de se hasarder à de telles affirmations. Sans doute certains moyens employés sont-ils démesurés par rapport aux objectifs et aux résultats et une rigoureuse politique de gestion est-elle nécessaire. Mais à côté de ces ombres, que de réalisations positives à l'actif du C. E. A. !

J'ai parlé des filières, mais il faudrait aussi mettre l'accent sur la production d'isotopes, d'éléments radioactifs, et sur l'application de recherches fort pertinentes, pour la métallurgie par exemple.

C'est tout cela qu'il faut essayer de sauver, c'est à tout cela qu'il faut redonner une raison d'être. C'est l'avenir du C.E.A. et sa reconversion éventuelle qui sont en jeu.

Comment peut-on envisager cette reconversion ? Quelles missions nouvelles peut-on confier au C.E.A. ?

Ne pourrait-on, monsieur le ministre, en faire un grand centre national de la recherche, chargé moins de la recherche fondamentale, qui doit demeurer du ressort du C.N.R.S., que d'une recherche appliquée située à la charnière de la recherche fondamentale et de la recherche de développement, laquelle est du domaine propre de l'industrie publique ou privée ?

J'ai défendu à cette tribune, il y a longtemps, une thèse — elle est toujours d'actualité — selon laquelle il serait souhaitable de regrouper les instituts de recherche qui dépendent de l'Etat — recherche pacifique, civile, voire militaire — en vue de créer dans notre pays un grand corps de chercheurs.

Puisqu'on parle de reconversion, n'est-il pas opportun de reprendre cette idée dans un souci de meilleure utilisation des crédits et d'amélioration de la productivité ?

Ce vaste organisme de recherche scientifique et technique, distinct de l'Université, mais ayant des liens avec elle et pouvant, en particulier, choisir des universitaires comme conseillers scientifiques, tout en permettant à ses propres chercheurs d'exercer une fonction secondaire d'enseignant, pourrait être organisé autour du C. E. A. et de quelques autres centres de recherche spécialisés financés directement par l'Etat.

Cet organisme unique devrait assurer le financement de la recherche selon les orientations techniques et économiques décidées par le Gouvernement. Il serait distinct, là encore, du C.N.R.S., qui est contrôlé par l'Université, et dont le champ d'activité se trouve souvent éloigné des applications immédiates.

Je voudrais enfin, monsieur le ministre, dire quelques mots du C.N.E.S., où le climat est fait, comme au C.E.A., d'incertitude et d'inquiétude.

Mis en place en 1963, le C.N.E.S. a aujourd'hui un effectif de quelque mille personnes sur ses feuilles de contrôle, dont quatre cents sont employées à Brétigny-sur-Orge, dans mon département.

C'est parmi ce personnel hautement qualifié que l'on enregistre une proportion inquiétante de départs puisque quatre-vingts techniciens ou chercheurs ont quitté le C.N.E.S. depuis le début de l'année, dont le directeur et le sous-directeur du centre spatial de Toulouse.

Je sais que le problème du C.N.E.S. est d'autant plus délicat à résoudre qu'il se pose dans un contexte international et que son avenir est lié pour une part à la définition d'une collaboration spatiale européenne, spécialement avec l'Esro et l'Eldo.

Il s'agit de savoir si l'on doit s'orienter vers un ambitieux programme européen avec des apports nationaux modestes, ou vers un ambitieux programme français avec de modestes apports aux programmes internationaux !

Il est urgent, monsieur le ministre, si vous voulez sauver le C. N. E. S. — et le problème est le même, toutes proportions

gardées, pour le C. E. A. — de prendre parti et de vous en tenir au choix que vous aurez fait. Un programme spatial ne s'improvise pas, il s'élabore sur dix ans.

Monsieur le ministre, permettez-moi en terminant de vous adresser une prière. Rendez-vous au C. N. E. S., à Brétigny-sur-Orge, et dans les divers établissements du C. E. A. de la région parisienne. Sur place, vous pourrez sonder les reins et les cœurs et vous rendre compte du climat d'inquiétude qui y règne.

Allez dire personnellement aux personnels que la stabilité de l'emploi, qui est leur souci majeur, sera très largement assurée, à l'exception de ces quelques départs que vous envisagez et qui devraient être assortis de réemploi ou de reconversion immédiate.

Rassurez le personnel du C. N. E. S. quant à la perspective d'un transfert trop massif vers Toulouse qui entraînerait la suppression du centre de Brétigny et poserait de singuliers problèmes d'emploi dans la région parisienne.

Enfin, à tous ces techniciens du C. E. A. comme du C. N. E. S., redonnez foi en leur mission, en définissant d'urgence les programmes de recherche de la France.

Vous devez bien cela à la remarquable équipe de techniciens et de chercheurs dont vous êtes le tuteur et dont la plupart honorent la science française. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822). (Rapport n° 835 de M. Sabatier, suppléant M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Développement industriel et scientifique.

Développement industriel. (Annexe n° 10. — M. Lelong, rapporteur spécial ; avis n° 837, tome III, de M. Poncelet, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Développement scientifique. (Annexe n° 11. — M. Lucas, rapporteur spécial ; avis n° 836, tome IX, de M. Bourgoïn, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 837, tome IV, de M. Herzog, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.*

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

2014-2015